FÉDÉRATION CANADIENNE D'ESCRIME

TRAVAIL D'ÉQUIPE.PERFORMANCE. INSPIRATION

PNCE - FCE

Manuel des Opérations

National Coaching Certification Program

coach.ca

Coaching Association of Canada

Association canadienne des entraîneurs

Programme national de certification des entraîneurs

PARTENAIRES POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs.

coach.ca
Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs

Alberta Sport Connection · viaSPORT British Columbia · British Columbia Supported by the Province of British Columbia · Sport Manitoba

Newfoundland Labrador · New Brunswick / Nouveau-Brunswick Canada · Sport North Federation · Nova Scotia / Nouvelle-Écosse · Nunavut

Ontario · Prince Edward Island Canada Health and Wellness · Québec · CAS Coaches Association of Canada · Yukon Community Services Sport and Recreation Branch

Les programmes de cet organisme sont subventionnés en partie par le gouvernement du Canada

Canada

© Ce document est protégé par le droit d'auteur de l'Association canadienne des entraîneurs (2018) et de ses fournisseurs. Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

Table des Matières

REMERCIEMENTS 4

INTRODUCTION 5

LA FÉDÉRATION CANADIENNE D'ESCRIME ET LE PNCE 6

LE MODÈLE DU PNCE 18

FORMATION ET CERTIFICATION 19
CONTEXTES DES DIFFÉRENTS MODULES 20
ATELIERS ET MODULES 21

ÉVALUATION ET CERTIFICATION 29

OBJECTIFS 29
PRINCIPES D'ÉVALUATION DU PNCE 29
RÉSULTATS ATTENDUS, CRITÈRES ET PREUVES 30
NORME DE CERTIFICATION 33
BANQUE DE DONNÉES DU PNCE (LE CASIER) 33
ASPECTS ADMINISTRATIFS ET LOGISTIQUES DE L'ÉVALUATION 33
RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DES ENTRAÎNEURS 34

RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS 36

IDENTIFICATION ET SÉLECTION DES RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS 37
PERSONNE-RESSOURCE 37
RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS 41
ÉVALUATEUR D'ENTRAÎNEURS 46

MODÈLE OPÉRATIONNEL 50

COMMUNICATION 50
RESPONSABILITÉS ET PLANIFICATION 51
FRAIS, PAIEMENTS ET HONORAIRES 53
MAINTIEN DE LA CERTIFICATION ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL 54
CONTRÔLE DE LA QUALITÉ 56
RESTRICTIONS CONCERNANT L'ÂGE MINIMAL 58

OUTILS 59

CODE D'ÉTHIQUE DU PNCE 59
CODE DE CONDUITE DES RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS DU PNCE 60
MODÈLE DE LETTRE DE MISE EN CANDIDATURE PAR LE RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS 63
MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTROACTION 67

Remerciements

La Fédération canadienne d'escrime reconnaît les contributions des personnes suivantes, lesquelles ont contribué à créer ce contexte pour l'escrime :

Auteurs principaux

Ildemaro Sanchez – Responsable de la formation d'entraîneurs de la Fédération Canadienne d'escrime.

Remerciement spécial

Marie-Pier Charest - Conseillère en entraînement, Recherche Association canadienne des entraîneurs

Caroline Sharp – Directrice exécutive – Fédération Canadienne d'escrime.

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca.

Note : Dans le présent texte, la forme masculine a valeur de genre neutre et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Gestion des versions

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des différentes versions créées pour ce document et énumère les principaux changements qui y ont été apportés.

2015/04/01	Publication du document original.	.9
2016/01/10	Inclusion du contenu Comp.-Intro. et Comp.-Dév.	1
2016/03/21	Suppression du contenu sur le responsable du développement des entraîneurs avancé et mise à jour de l'âge d'entrée.	1.1
2016/07/29	Fusion des personnes-ressources avancées et formateurs d'évaluateurs en responsables du développement des entraîneurs.	1.2
2019/01/20	Actualisation du manuel d'operation – FCE.	

Introduction

Objectif de ce document

Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), lancé en 1974 et offert en partenariat avec le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux/territoriaux ainsi que les organismes nationaux/provinciaux de sport, donne aux entraîneurs la confiance nécessaire pour réussir.

L'Association canadienne des entraîneurs (ACE) collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada, y compris la Fédération canadienne d'escrime, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Le *Manuel des opérations du PNCE de la Fédération canadienne d'escrime* contient des lignes directrices et des procédures qui vous permettront d'implanter le PNCE avec succès. Il n'a pas pour objet de remplacer le document *Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre* ni de servir de lignes directrices pour le développement.

La Fédération Canadienne d'escrime et le PNCE

Mission, Vision et Valeurs

VISION

La FCE tente de maintenir une organisation durable qui favorisera l'essor de l'escrime au Canada.

MISSION

Nous dirigeons la haute performance à la recherche de l'excellence internationale.

Nous régissons les activités d'escrime au Canada.

Nous prônons l'atteinte de l'excellence à tous les niveaux au Canada, tout en encourageant la croissance de l'escrime sportive sur les plans national et international.

Nous favorisons un environnement de collaboration, de performance et d'excellence dans tout ce que nous entreprenons.

NOS VALEURS DE BASE Axée sur l'athlète :

Nous soutenons nos athlètes pour qu'ils atteignent leurs objectifs à tous les niveaux.

Excellence : Nous nous efforçons d'atteindre l'excellence sur les plans de la performance et des opérations.

Respect : Nous soutenons une culture du respect et nous travaillons ensemble à atteindre nos objectifs.

Professionnalisme : Nous nous comportons de manière professionnelle dans le but de concrétiser notre vision.

Partenaires dans la formation des entraîneurs

L'ACE, les agences provinciales/territoriales chargées de la prestation du PNCE, les organismes nationaux de sport (ONS) et les gouvernements fédéraux et provinciaux/territoriaux ont, individuellement et collectivement, les responsabilités suivantes :

- ❑ Veiller à ce que le PNCE et les autres programmes de développement des entraîneurs et des intervenants et intervenantes sportifs préconisent la pratique du sport dans un contexte sécuritaire et éthique, dans tous les contextes de participation;
- ❑ Voir à ce que les programmes s'intègrent dans le cadre d'« Au Canada, le sport c'est pour la vie » et respectent les principes du développement à long terme de l'athlète (DLTA);
- ❑ Veiller à ce que les programmes de perfectionnement des entraîneurs et des intervenants sportifs soient accessibles aussi bien en français qu'en anglais;
- ❑ Veiller à ce que, dans la mesure du possible, les programmes soient accessibles à tous, y compris les populations traditionnellement sous-représentées et/ou marginalisées, comme le prévoient la Politique canadienne du sport et les Priorités des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport;

- ❑ Reconnaître l'importance d'avoir des entraîneurs compétents et soutenir, de concert avec les parties intéressées, des normes plus élevées en matière de compétences et de conditions ou contextes de travail pour les entraîneurs;
- ❑ Participer activement au règlement des différends qui menacent l'intégrité et le maintien du PNCE.

Association canadienne des entraîneurs (ACE)

L'Association canadienne des entraîneurs rallie divers intervenants et partenaires en raison de son engagement vis-à-vis l'amélioration des compétences et de la situation des entraîneurs, visant ultimement à étendre leur portée et leur influence. Par l'entremise de ses programmes, l'ACE permet aux entraîneurs d'acquérir des connaissances et des habiletés, fait la promotion de l'éthique et des attitudes positives, développe les compétences et renforce la crédibilité et la reconnaissance des entraîneurs.

Représentants et représentantes provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs (RPTFE)
Les représentants et les représentantes provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs participent à l'orientation, au développement et au soutien de la prestation du PNCE.

Provincial/Territorial Coaching Representatives (PTCRs)

The Provincial/Territorial Coaching Representatives provide leadership, development, and support in delivering the NCCP.

- Alberta: Alberta Sport Connection
- British Columbia: ViaSport BC
- Manitoba: Coaching Manitoba
- New Brunswick: Coach NB
- Newfoundland and Labrador: Sport Newfoundland and Labrador
- Northwest Territories: Sport North Federation
- Nova Scotia: Department of Health and Wellness, Active Living Branch
- Nunavut: Sport and Recreation Division
- Ontario: Coaches Association of Ontario
- Prince Edward Island: Sport PEI
- Quebec: Sports Québec
- Saskatchewan: Coaches Association of Saskatchewan
- Yukon: Sport and Recreation, Department of Community Services, Government of Yukon

National Sport Organization (NSO)

Canadian Fencing Federation

Provincial/Territorial Sport Organizations (P/TSOs)

- Alberta Fencing Association (AFA)
- British Columbia Fencing Association (BCFA)
- Fencing New Brunswick (FENB)
- Fencing Association of Nova Scotia (FANS)
- Manitoba Fencing Association (MFA)
- Newfoundland & Labrador Fencing Association (NLFA)
- Ontario Fencing Association (OFA)
- Prince Edward Island Fencing
- Quebec Fencing Federation (FEQ)

Saskatchewan Fencing Association (SFA)

Canadian Sport Centres

- Canadian Sport Centre - Atlantic
- Canadian Sport Centre - Pacific
- Canadian Sport Centre - Calgary
- Canadian Sport Centre - Manitoba
- National Institute of Sport of Quebec
- Canadian Sport Centre - Ontario
- Canadian Sport Center - Saskatchewan

Modèle de développement des entraîneurs (MDE)

Requis à la certification pour tous les modules de formation

Pour obtenir leur certification, les entraîneurs doivent au préalable fournir ce qui suit :

- Numéro de licence d'affiliation à la FCE http://fencing.ca/fr/
- Évaluation en ligne du module Prise de décisions éthiques (https://www.coach.ca/formation-multisport-s15501#PRISE_DE_DECISIONS_ETHIQUES__PDE_)
- Portfolio avec les contenus du module indiqués sur le formulaire de ce document
- Vidéo d'une séance d'entraînement d'escrime dirigée par le candidat, en respectant des critères tels que :
    - S'assurer que l'environnement de la leçon est sécuritaire
    - Mettre en œuvre une leçon bien structurée et organisée
    - Faire des interventions qui favorisent l'apprentissage

Note : En ce qui concerne l'information spécifique sur les contenus du processus d'évaluation, les critères spécifiques à chaque module seront fournis aux entraîneurs après leur demande d'évaluation à la FCE.

Statut en formation et formé : La FCE, recommande fortement la participation dans ces deux étapes du processus (mais, elles ne sont pas obligatoires)

Pour obtenir le statut Formé, les entraîneurs doivent avoir participé aux formations spécifiques à l'escrime (18 heures) et aux ateliers de formation multisport du présent document) propres au modèle de développement du module. (voir page 4 du document de référence communautaire)

Il est fortement recommandé que les candidats aient obtenu le statut en Formation et Formé avant de s'inscrire à l'évaluation.

D'autres critères obligatoires pour toutes les entraineurs Canadiens

- Preuve de formation en premiers soins : l'entraîneur doit se renseigner au sujet des formations données dans sa province (ex : https://www.croixrouge.ca/cours-et-certificats/description-de-cours/description-des-cours-de-secourisme-a-la-maison/secourisme-general-et-rcr
- Vérification du casier judiciaire : https://www.sterlingtalentsolutions.ca/landing-pages/c/cac_ace/
- Participation à l'atelier : Respect et sport pour leaders d'activité : https://fencing-canada.respectgroupinc.com/

Portfolio : critères de base pour tous les contextes

Pour remplir le portfolio, vous devez effectuer les tâches suivantes :
Tâche 1 – Remplir le formulaire de profil d'entraîneur
Tâche 2 – Remplir un plan d'action d'urgence (PAU)
Tâche 3 – Effectuer en ligne le module Prise de décisions éthiques (MED)
Tâche 4 – Signer le code d'éthique du PNCE
Tâche 5 – Fournir un plan complet de séance et une vidéo en fonction des contenus du module

Note : En ce qui concerne la vidéo, les critères spécifiques à chaque module seront fournis aux entraîneurs après leur demande d'évaluation à la FCE. Les critères généraux seront énoncés dans le guide général d'évaluation de la FCE (guide général d'évaluation de la FCE, page web de la FCE).

Si vous ne vous sentez pas prêt à accomplir une tâche, inscrivez-vous à des ateliers de formation qui vous aideront à acquérir la formation et l'expérience requises. Communiquez avec la FCE ou avec l'évaluateur qui vous a été assigné pour vous renseigner sur les ateliers dans votre région.

Cheminement de l'entraîneur – Sport communautaire

Statut en formation	Statut formé		Évaluation	Certification
PNCE Escrime – Atelier de formation Sport communautaire	▪ Atelier de formation du PNCE – Sport communautaire pour l'escrime ▪ Module Prise de décisions éthiques ▪ Module Enseignement et apprentissage ▪ Module Planification d'une séance ▪ Module Habiletés liées aux fondements du mouvement	Inscription à l'évaluation	**Évaluation** Portfolio : ▪ Plan de séance ▪ Plan d'action d'urgence Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques Vidéo séance et leçon collective d'escrime	▪ 18 ans ▪ Brassard jaune

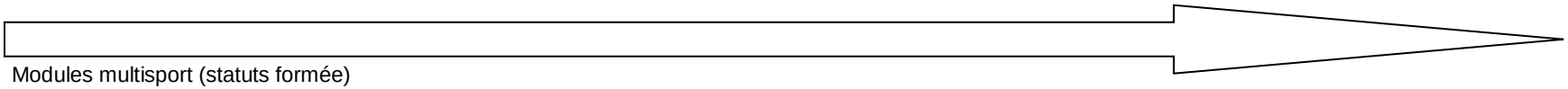

Modules multisport (statuts formée)
https://www.coach.ca/formation-multisport-s15501
Fortement recommandé la participation à l'atelier : entrainement des athlètes ayant un handicap
https://www.coach.ca/coaching-athletes-with-a-disability--s17345&language=fr

Cheminement de l'entraîneur – Instructeur débutant

Statut en formation	Statut formé			Certification
PNCE Escrime – Atelier Instructeur – Débutant 1	▪ PNCE Escrime – Atelier Instructeur – Débutant 1 ▪ PNCE Escrime – Atelier Instructeur – Débutant 2 ▪ Module Prise de décisions éthiques ▪ Module Enseignement et apprentissage ▪ Module Planification d'une séance ▪ Module Habiletés liées aux fondements du mouvement	Inscription à l'évaluation	Évaluation Portfolio : ▪ Plan de séance ▪ Plan d'action d'urgence Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques Vidéo séance et leçons collective et individuelle d'escrime	▪ 18 ans ▪ Brassards jaune et orange

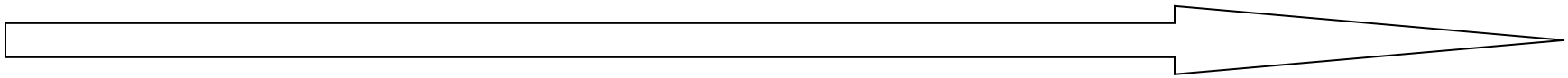

Modules multisport (statuts formée)
https://www.coach.ca/formation-multisport-s15501
Fortement recommandé la participation à l'atelier : entrainement des athlètes ayant un handicap
https://www.coach.ca/coaching-athletes-with-a-disability--s17345&language=fr

Cheminement de l'entraîneur – Introduction à la compétition

Statut en formation	Statut formé			Certification
▪ Introduction à la compétition d'escrime 1	▪ Introduction à la compétition d'escrime 1 ▪ Introduction à la compétition d'escrime 2 ▪ Module Prise de décisions éthiques ▪ Module Enseignement et apprentissage ▪ Module Planification d'une séance ▪ Habiletés mentales de base ▪ Élaboration d'un programme sportif de base ▪ Nutrition ▪ Prendre une tête d'avance	Inscription à l'évaluation	**Évaluation** Portfolio : ▪ Plan de séance ▪ Plan d'action d'urgence ▪ Plan saisonnier Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques Vidéo séance et leçons collective et individuelle d'escrime	▪ 18 ans ▪ Brassards vert et bleu

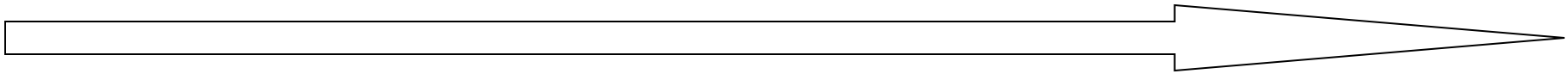

Modules multisport (statuts formée)
https://www.coach.ca/formation-multisport-s15501
Fortement recommandé la participation à l'atelier : entrainement des athlètes ayant un handicap
https://www.coach.ca/coaching-athletes-with-a-disability--s17345&language=fr

Cheminement de l'entraîneur – Compétition – Développement

Statut en formation	Statut formé			Certification
▪ PNCE Escrime Atelier Compétition – Développement 1	▪ PNCE Escrime Atelier Compétition – Développement 1 ▪ PNCE Escrime Atelier Compétition – Développement 2 ▪ Gestion des conflits ▪ Diriger un sport sans dopage ▪ Efficacité en entraînement et leadership ▪ Planification avancée d'une séance ▪ Développement des qualités athlétiques ▪ Prévention et récupération ▪ Psychologie de la performance ▪ Planification de la performance ▪ Prendre une tête d'avance	Inscription à l'évaluation	Évaluation Portfolio : ▪ Plan de séance ▪ Plan d'action d'urgence ▪ Plan annuel Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques Évaluation en ligne Gestion des conflits Évaluation en ligne Diriger un sport sans dopage Vidéo séance et leçons collective et individuelle d'escrime Observation en compétition (incluant la rencontre préparatoire et le bilan avec l'évaluateur Rapport d'activités sur la gestion de programme	▪ 18 ans ▪ Brassards rouge et noir

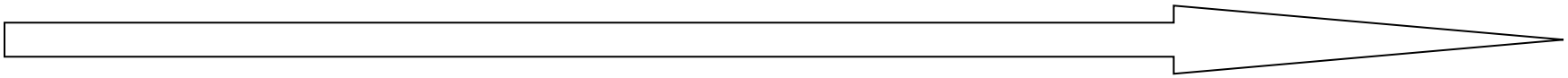

Modules multisport (statuts formée)
https://www.coach.ca/formation-multisport-s15501
Fortement recommandé la participation à l'atelier : entrainement des athlètes ayant un handicap
https://www.coach.ca/coaching-athletes-with-a-disability--s17345&language=fr

Module Compétition – Haute performance (en cours d'élaboration)

Pour le module de haute performance, il n'y aura pas de formation spécifique à l'escrime.
Pour la formation multisport, le diplôme avancé en entraînement sera obligatoire.
La définition des critères pour l'évaluation de ce module est en cours d'élaboration.
Le statut de certification sera très probablement défini selon le principe de mentorat.

Modèle Canadien de Développement des Entraineurs - 2019

Stream	Communautaire	Instructeur	Competition		
NCCP Contextes	Communautaire	Instructeur	Compétition introduction	Compétition – Développement	Comp - HP
Personne-ressource Niveau de brassards demandé	Orange	Vert	Rouge	Noir	Noir
Entraineur participant Niveau de brassard demandé.	Jaune	Orange	Bleu	Rouge	Noir
Entraineur participant Âge minimal demandé	16	16	16	16	16
NCCP Statut Formé	▪ Atelier de formation du PNCE – Sport communautaire pour l'escrime ▪ Module Prise de décisions éthiques ▪ Module Enseignement et apprentissage ▪ Module Planification d'une séance ▪ Module Habiletés liées aux fondements du mouvement	▪ PNCE Escrime – Atelier Instructeur – Débutant 1 ▪ PNCE Escrime – Atelier Instructeur – Débutant 2 ▪ Module Prise de décisions éthiques ▪ Module Enseignement et apprentissage ▪ Module Planification d'une séance ▪ Module Habiletés liées aux fondements du mouvement	▪ Introduction à la compétition d'escrime 1 ▪ Introduction à la compétition d'escrime 2 ▪ Module Prise de décisions éthiques ▪ Module Enseignement et apprentissage ▪ Module Planification d'une séance ▪ Habiletés mentales de base ▪ Élaboration d'un programme sportif de base ▪ Nutrition ▪ Prendre une tête d'avance	▪ PNCE Escrime Atelier Compétition – Développement 1 ▪ PNCE Escrime Atelier Compétition – Développement 2 ▪ Gestion des conflits ▪ Diriger un sport sans dopage ▪ Efficacité en entraînement et leadership ▪ Planification avancée d'une séance ▪ Développement des qualités athlétiques ▪ Prévention et récupération ▪ Psychologie de la performance ▪ Planification de la performance ▪ Prendre une tête d'avance	Formation à développer en mentorat. Diplôme avancé en entrainement (demandé)
Quantité d'heures du module de formation	18 heures	36 heures	36 heures	36 heures	Mentorat
Stade de progression du DLTAD	S'amuser grâce au sport	Apprendre à s'entrainer	S'entrainer à s'entrainer	S'entrainer à la compétition	S'entrainer à gagner
Niveau de brassard à développer dans la formation	Jaune	Jaune et orange	Vert et Blue	Rouge et noir	Noir
Critères d'évaluation demandé pour la certification.	Portfolio : ▪ Plan de séance ▪ Plan d'action d'urgence ▪ Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques ▪ Vidéo séance et leçon collective d'escrime	Portfolio : ▪ Plan de séance ▪ Plan d'action d'urgence ▪ Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques ▪ Vidéo séance et leçons collective et individuelle d'escrime	Portfolio : ▪ Plan de séance ▪ Plan d'action d'urgence ▪ Plan saisonnier ▪ Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques ▪ Vidéo séance et leçons collective et individuelle d'escrime	▪ Plan de séance ▪ Plan d'action d'urgence ▪ Plan annuel ▪ Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques ▪ Évaluation en ligne Gestion des conflits ▪ Évaluation en ligne Diriger un sport sans dopage ▪ Vidéo séance et leçons collective et individuelle d'escrime ▪ Observation en compétition (incluant la rencontre préparatoire et le bilan avec l'évaluateur ▪ Rapport d'activités sur la gestion de programme	Mentorat specifique au sport. .

À un âge inférieur à 18 ans, le candidat aura seulement le statut d'instructeur formé et pourra seulement être l'assistant d'un entraîneur certifié de 18 ans ou plus.

Développement à long terme de l'athlète (DLTA)

Stade du DLTA de l'athlète	Contenus du programme de développement de la FCE	Module de formation de l'entraîneur
S'amuser grâce au sport Âge : 6 à 9 ans	Brassard jaune du programme de développement de la FCE	Module Sport communautaire – Initiation
Apprendre à s'entraîner Âge : 8 à 12 ans	Brassards jaune et orange du programme de développement de la FCE	Module Instructeur – Débutant
S'entraîner à s'entraîner Âge : 11 à 16 ans	Brassards vert et bleu du programme de développement de la FCE	Module Introduction à la compétition
S'entraîner à la compétition Âge : 15 à 23 ans	Brassards rouge et noir du programme de développement de la FCE	Module Compétition – Développement
S'entraîner à gagner Âge : 18 ans et +	Brassard noir du programme de développement de la FCE	Module Compétition – Haute performance
Vie active : actif pour la vie en escrime Tous âges	Tous les niveaux du programme de développement	

Fédération canadienne d'escrime : Développement à long terme de l'athlète (page 9)

Le Modèle du PNCE

coach.ca
VISER PLUS HAUT

Programme national de certification des entraîneurs

Le but : Des entraîneurs et entraîneures capables de démontrer leurs compétences

Programme national de certification des entraîneurs

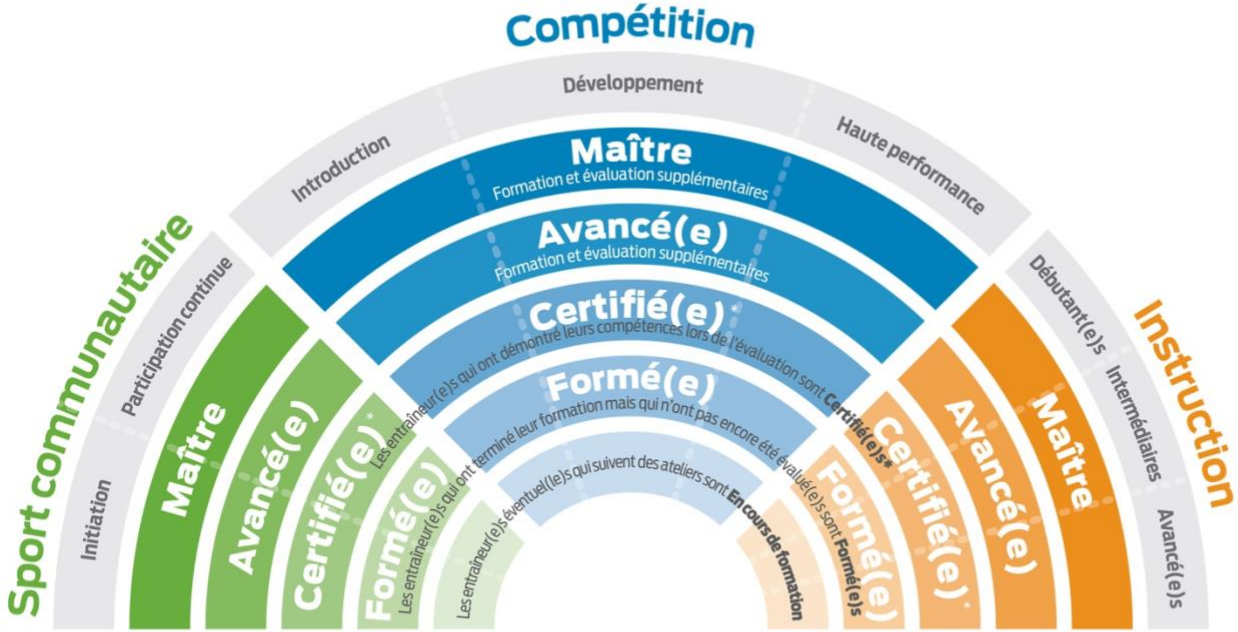

*La certification est valide pour une période maximale de cinq ans et le perfectionnement professionnel est essentiel au maintien de la certification.

CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS ET ENTRAÎNEURES

Le Programme national de certification des entraîneurs accorde la certification aux entraîneurs et entraîneures qui ont démontré leur capacité à mettre en pratique certaines compétences critiques dans des situations d'entraînement qui s'appliquent aux athlètes qu'ils entraînent. Ainsi, les entraîneurs et les entraîneures doivent non seulement posséder les connaissances requises mais aussi faire la démonstration de leur capacité à mettre ces connaissances en pratique dans un contexte d'entraînement.

Les entraîneurs et les entraîneures peuvent recevoir une formation dans l'un ou l'autre des huit contextes d'entraînement suivants, qui sont propres au type d'athlète avec lequel ils travaillent, et peuvent progresser jusqu'au niveau de « maître entraîneur » ou de « maître entraîneure » dans n'importe quel contexte.

SPORT COMMUNAUTAIRE

Le contexte **Sport communautaire – Initiation** est axé sur les participants et participantes que l'on initie à un sport. Dans de nombreux sports, ce sont de très jeunes enfants qui pratiquent ce sport pour la première fois. Dans quelques sports, l'initiation peut s'adresser aux jeunes ou aux adultes. Les participants et participantes de ce contexte se lancent dans le sport pour se faire des amis, s'amuser et apprendre une nouvelle activité. Le rôle de l'entraîneur ou de l'entraîneure consiste à leur assurer un environnement amusant et sécuritaire et à leur apprendre à développer certaines des habiletés et capacités sportives du stade S'amuser grâce au sport.

Le contexte **Sport communautaire – Participation continue** vise généralement des jeunes qui font du sport dans un environnement récréatif ou bien des hommes et des femmes de catégorie maître, pour qui le sport est un loisir, une façon de se tenir en forme et un mode de socialisation. Ils sont dans le stade Vie active du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, le rôle de l'entraîneur ou de l'entraîneure est d'encourager les participants et participantes à continuer à faire du sport.

COMPÉTITION

Le contexte **Compétition – Introduction** est conçu pour les entraîneurs et entraîneures d'athlètes qui passent du stade S'amuser grâce au sport aux stades Apprendre à s'entraîner et S'entraîner à s'entraîner du développement à long terme de l'athlète.

Le contexte **Compétition – Développement** est conçu pour les entraîneurs et entraîneures d'athlètes qui passent du stade S'entraîner à s'entraîner au stade S'entraîner à la compétition du développement à long terme de l'athlète.

Le contexte **Compétition – Haute performance** est typiquement réservé aux entraîneurs et entraîneures d'athlètes qui sont au stade S'entraîner à gagner du développement à long terme de l'athlète, bien qu'il soit possible d'introduire progressivement un ou une athlète du stade S'entraîner à la compétition au niveau de la haute performance en raison de la fluidité des stades du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, les entraîneurs et entraîneures doivent avoir des habiletés précises afin de répondre aux besoins de leurs athlètes.

INSTRUCTION

Les instructeurs et instructrices du contexte **Instruction – Débutant(e)s** travaillent habituellement avec des participants et participantes qui s'initient au sport pour la première fois à travers une série de leçons. Ordinairement, ce contexte ne comporte pas de compétition formelle, il est strictement consacré au développement des habiletés, et la période d'interaction entre l'instructeur ou l'instructrice et le participant ou la participante est courte.

Les instructeurs et instructrices des contextes **Instruction – Exécutant(e)s intermédiaires** et **Instruction – Exécutant(e)s avancé(e)s** sont spécialisés et leur rôle consiste expressément à aider des athlètes venant du sport de compétition à acquérir de meilleures habiletés et, dans certains cas, un perfectionnement tactique particulier à leur sport.

Formation et Certification

Le modèle du PNCE établit une distinction entre la formation et la certification. Les entraîneurs peuvent tirer parti des possibilités de formation afin d'acquérir ou de perfectionner les habiletés et les connaissances exigées pour l'exercice de leur profession dans un contexte particulier défini par le sport (p. ex., Compétition – Introduction) et ainsi obtenir le statut « Formé(e) ».

Pour qu'un entraîneur obtienne le statut « Certifié(e) », il faut évaluer sa capacité manifeste de s'acquitter de son rôle au sein de ce contexte, dans des domaines comme la conception d'un programme, la planification d'une séance d'entraînement, l'analyse de la performance, la gestion d'un programme, l'entraînement éthique, le soutien aux participants et participantes pendant l'entraînement et l'appui aux participants et participantes en situation de compétition.

Les entraîneurs certifiés jouissent d'une grande crédibilité dans leur environnement sportif et auprès des athlètes qu'ils entraînent, car on les a observés et évalués « faisant » ce qu'ils sont tenus de faire en tant qu'entraîneurs compétents dans leur sport. On reconnaît qu'ils satisfont aux normes élevées de plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada ou qu'ils surpassent ces normes. Inspirant confiance à tous les niveaux du sport, la certification sert les intérêts communs des parents, des athlètes, des organismes de sport et des communautés.

Les entraîneurs du PNCE sont décrits comme suit :

- **En cours de formation** – quand ils ont terminé avec succès une partie de la formation exigée pour un contexte;
- **Formés** – quand ils ont terminé avec succès toute la formation exigée pour un contexte;
- **Certifiés** – quand ils ont réussi toutes les évaluations exigées pour un contexte.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://coach.ca/formation-et-certification-s16468.

Contextes des Différents Modules

Ce contexte est axé sur les participants que l'on initie à un sport.

Dans le cas de l'escrime, l'initiation peut s'adresser aux jeunes ou aux adultes. Les participants de ce contexte se lancent dans le sport pour se faire des amis, s'amuser et apprendre une nouvelle activité. Le rôle de l'entraîneur consiste à leur assurer un environnement amusant et sécuritaire et à leur apprendre à développer certaines des habiletés et capacités sportives du stade S'amuser grâce au sport.

Il peut aussi s'adresser à des jeunes qui font du sport dans un environnement récréatif ou bien des hommes et des femmes de catégorie maître, pour qui le sport est un loisir, une façon de se tenir en forme et un mode de socialisation. Dans ce contexte, le rôle de l'entraîneur est d'encourager les participants à continuer à faire du sport.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/entra-neurs-communautaires-s15434.

Ce contexte est orienté vers le développement de connaissances de base relatives à l'enseignement de l'escrime : la planification, la sécurité, les théories de base de l'enseignement, la planification d'une séance d'entraînement, le soutien aux athlètes, ainsi que l'apprentissage et la pratique des contenus des brassards jaune et orange de la FCE.

Les entraîneurs de ce niveau travaillent aussi habituellement avec des participants qui s'initient au sport pour la première fois à travers une série de leçons d'une à deux heures par semaine. Ordinairement, ce contexte ne comporte pas de compétition formelle, il est strictement consacré au développement des habiletés.

Les formations dans ce contexte sont données par les fédérations provinciales. Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/instructeurs-s15436.

Les entraîneurs du contexte Compétition ont généralement une expérience préalable en entraînement ou sont d'anciens athlètes du sport en question. Ils travaillent souvent à long terme auprès des athlètes pour améliorer leur performance, en vue de compétitions provinciales, nationales et internationales.

Il y a trois niveaux d'ateliers pour les entraîneurs de compétition qui reflètent les stades de développement de l'athlète : Introduction, Développement et Haute performance.

- Le module **Compétition – Introduction** est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent du stade S'amuser grâce au sport aux stades Apprendre à s'entraîner et S'entraîner à s'entraîner du DLTA. Les entraînements ont lieu deux à trois fois par semaine.
- Le module **Compétition – Développement** est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent du stade S'entraîner à s'entraîner au stade S'entraîner à la compétition du DLTA.
- Le module **Compétition – Haute performance** est typiquement réservé aux entraîneurs d'athlètes qui sont au stade S'entraîner à gagner du DLTA, bien qu'il soit possible d'introduire progressivement un athlète du stade S'entraîner à la compétition au niveau de la haute performance en raison de la fluidité des stades du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, les entraîneurs doivent avoir des habiletés précises afin de répondre aux besoins de leurs athlètes.

La formation dans le contexte Compétition est donnée par la Fédération canadienne d'escrime sous forme d'ateliers annuels et de programmes structurés de mentorat.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/entra-neurs-de-comp-tition-s15435.

Ateliers et Modules

Formation propre au sport

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada, y compris la Fédération canadienne d'escrime, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/formation-propre-au-sport-s16547.

Formation multisport

Plusieurs de ces modules ont été intégrés dans les ateliers spécifiques à certains sports tandis que d'autres sports exigent que leurs entraîneurs prennent part à ceux-ci séparément par le biais du réseau de représentants et représentantes provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs.

Tous ces modules multisports peuvent vous aider à viser plus haut en tant qu'entraîneur et peuvent également compter pour le Maintien de la certification.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/formation-multisport-s15501.

Cet atelier est une ressource essentielle si vous travaillez avec des jeunes d'origine autochtone ou que vous supervisez des activités visant des membres de cette clientèle. Si vous souhaitez comprendre, approfondir et appliquer les perspectives autochtones qui vous aideront à motiver, inspirer et orienter ces jeunes afin qu'ils adoptent un mode de vie bénéfique et chargé de sens, cet atelier vous sera d'une grande utilité.

Cet atelier interactif s'adresse aux organismes autochtones et généraux qui comptent de jeunes Autochtones dans leurs programmes sociaux, de sport ou d'emploi. Des instructeurs formés du Cercle sportif autochtone animeront les discussions, qui comprennent des jeux de rôles et des activités de groupe favorisant l'engagement de tous les participants. L'aspect interactif des ateliers permet aux participants, aux participantes et aux personnes-ressources de vivre une expérience d'apprentissage agréable, enrichissante et positive.

L'atelier fait appel à des méthodes et à des points de vue uniques que vous ne trouverez pas dans les programmes généraux de certification en entraînement. Il repose sur une approche holistique et propose des enseignements liés à la Roue médicinale, les quatre dons, les valeurs associées aux quatre piliers de nombreux autres enjeux spécifiques à la culture autochtone.

Les Modules pour entraîneurs d'athlètes autochtones ont été conçus de façon à offrir des cours pertinents sur le plan culturel aux entraîneurs et autres personnes œuvrant auprès des jeunes et des athlètes autochtones.

MIEUX AGIR

Un ajout intéressant à nos formations du PNCE, Mieux agir est un atelier animé et propice à la réflexion d'une durée de quatre heures qui vous apprendra à accroître le bien-être des athlètes avec qui vous travaillez et à incarner un modèle positif dans le domaine du sport.

Dans un environnement d'apprentissage interactif et dynamique, nos personnes-ressources spécialisées vous aideront à rehausser le bien-être de vos athlètes en apprenant à :

- reconnaître les situations qui pourraient donner lieu à des mauvais traitements de même que la présence de ceux-ci;
- décider quand et comment intervenir si vous observez ou soupçonnez des mauvais traitements.

Vous atteindrez de nouveaux sommets dans votre pratique de l'entraînement en :

- appliquant le réputé modèle de prise de décisions en six étapes du PNCE;
- maîtrisant l'art d'avoir des conversations difficiles;
- établissant une liste des principales stratégies de développement positif de l'athlète que vous pourrez appliquer immédiatement à vos activités d'entraînement.

Grâce à cet atelier du PNCE, vous acquerrez les outils dont vous avez besoin pour avoir du succès dans le domaine de l'entraînement et dans votre vie!

HABILETÉS LIÉES AUX FONDEMENTS DU MOUVEMENT (HFM)

Les habiletés liées aux fondements du mouvement (c.-à-d. lancer, attraper, sauter, frapper, courir, botter, l'agilité, l'équilibre et la coordination) représentent la base sur laquelle reposeront le développement des habiletés sportives et une appréciation de l'activité physique tout au long de la vie. Apprenez comment OBSERVER et AMÉLIORER les habiletés liées aux fondements du mouvement en optant pour l'un des formats ci-dessous, selon vos besoins et votre milieu de travail.

Dirigeants et dirigeantes communautaires

- Clientèle cible : Dirigeants et dirigeantes de programmes de loisirs, de camps sportifs, etc.
- Format : Atelier de 8 heures.

Leadership de niveau secondaire

- Clientèle cible : Élèves du niveau secondaire.
- Format : L'atelier comprend 9 plans de leçons présentés par le professeur ou la professeure d'éducation physique de votre école.

Le module HFM permet aux participants et aux participantes d'acquérir les habiletés ci-après :

- analyser et identifier les différents stades de développement des habiletés liées aux fondements du mouvement;
- appliquer un processus en six étapes d'enseignement des habiletés liées aux fondements du mouvement;

- ❑ créer des jeux sécuritaires qui aident les enfants à s'exercer à exécuter les habiletés liées aux fondements du mouvement.

PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES (PDE)

En terminant avec succès l'atelier Prise de décisions éthiques, vous serez bien outillé pour faire face à la grande majorité des problèmes éthiques avec confiance et assurance.

L'atelier PDE est l'un des ateliers fondamentaux du PNCE et il fournit aux entraîneurs des acquis leur permettant d'agir en toute assurance lorsque la situation s'avère complexe.

Lorsque vous aurez terminé le module PDE, vous serez en mesure :

- ❑ d'analyser une situation complexe et de déterminer si elle a des implications morales, légales ou éthiques;
- ❑ d'appliquer le Modèle de prise de décisions éthiques du PNCE afin de réagir de façon appropriée à chacun de ces types de situation, conformément au Code d'éthique du PNCE.

PLANIFICATION D'UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT

Dans le cadre du module Planification d'une séance d'entraînement, vous acquerrez des habiletés qui vous permettront :

- ❑ d'organiser un plan de séance d'entraînement bien structuré comprenant des activités sécuritaires et appropriées à l'âge des participants et des participantes que vous élaborerez en fonction du niveau d'habileté de vos athlètes;
- ❑ d'identifier les facteurs de risque éventuels qui pourraient avoir une incidence sur les activités sportives et liées à l'entraînement;
- ❑ d'élaborer un plan d'action d'urgence;
- ❑ d'établir des objectifs pour la séance d'entraînement et de concevoir des activités offrant les meilleurs avantages sur le plan de l'entraînement dans le but de développer les qualités athlétiques requises dans votre sport.

NUTRITION

Lorsque vous aurez terminé le module Nutrition, vous serez en mesure :

- ❑ d'établir si les aliments et les boissons que vos athlètes consomment chaque jour avant, pendant et après l'entraînement sont appropriés;
- ❑ de proposer, au besoin, des solutions de rechange afin que les choix d'aliments et de boissons soient plus appropriés;
- ❑ de mieux comprendre quels sont les meilleurs moyens d'encourager les athlètes et leurs parents à faire des choix alimentaires sains qui correspondent aux principes de base de la nutrition sportive.

ENTRAÎNEMENT CONTRE RÉSISTANCE

Un incontournable pour les entraîneurs de compétition, cet atelier dynamique et interactif d'une durée de quatre heures vous apprendra à utiliser des outils d'entraînement contre résistance éprouvés pour prévenir les blessures et améliorer la performance de vos athlètes. Devenez un meilleur entraîneur en intégrant à vos plans des éléments tels que :

- le développement de la stabilité;
- le développement de la partie centrale du corps;
- le développement de l'endurance musculaire.

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE

Lorsque vous aurez terminé le module Enseignement et apprentissage, vous serez en mesure :

- d'examiner vos propres croyances à propos de ce qui rend l'enseignement efficace;
- d'analyser certaines situations d'entraînement afin de déterminer si elles favorisent l'apprentissage;
- de créer des conditions qui favorisent l'apprentissage et l'estime de soi par l'entremise :
  - de la prise en compte des dimensions affectives, cognitives et motrices de l'apprentissage,
  - d'un choix de mots et de méthodes qui tiennent compte du style d'apprentissage privilégié par l'athlète,
  - d'une organisation réfléchie,
  - d'une supervision active,
  - de la fourniture de rétroactions adéquatement formulées au bon moment et à la bonne fréquence;
- d'utiliser des grilles d'évaluation de l'enseignement pour recueillir des données objectives à propos de l'efficacité de l'enseignement, et d'utiliser ces données pour élaborer un plan d'action qui améliorera votre efficacité en tant qu'enseignant et entraîneur.

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME SPORTIF DE BASE

Grâce au module Élaboration d'un programme sportif de base, vous apprendrez à :

- choisir pour votre programme sportif des paramètres fiables qui tiennent compte des activités de compétition et d'entraînement;
- comparer votre programme à ceux du PNCE en ce qui concerne le développement à long terme de l'athlète;
- évaluer les possibilités de développement des habiletés sportives offertes par votre programme, et trouver des solutions afin de combler toute lacune;
- interpréter les informations fournies dans un exemple de programme dans le but d'identifier les priorités et les objectifs d'entraînement pour certaines périodes;
- établir un lien entre les objectifs d'entraînement de votre programme et le contenu des séances d'entraînement.

HABILETÉS MENTALES DE BASE

Le module Habiletés mentales de base vous permettra d'acquérir les compétences ci-après :

- ❑ reconnaître les signes qui pourraient indiquer que l'athlète doit améliorer sa capacité à établir des objectifs, à se concentrer ou à maîtriser son anxiété, et élaborer des outils qui permettent à l'athlète de s'améliorer dans ces domaines;
- ❑ proposer des activités guidées simples qui aident les athlètes à améliorer leurs habiletés mentales de base.

EFFICACITÉ EN ENTRAÎNEMENT ET EN LEADERSHIP

Le module Efficacité en entraînement et en leadership vous permettra d'acquérir les habiletés dont vous avez besoin pour :

- ❑ promouvoir une image positive du sport et en donner l'exemple aux athlètes et aux personnes qui les soutiennent dans leur performance;
- ❑ transmettre des explications et des messages clairs lorsque vous communiquez avec vos athlètes et les personnes qui les appuient;
- ❑ trouver des occasions d'interagir avec tous les athlètes et utiliser les rétroactions pour améliorer et corriger la performance et les comportements.

GESTION DES CONFLITS

Le module Gestion des conflits vous permettra :

- ❑ d'identifier les sources communes de conflits dans le sport;
- ❑ de déterminer quels sont les groupes ou les personnes qui sont les plus susceptibles de se trouver dans une situation de conflit;
- ❑ d'acquérir des habiletés importantes qui vous aideront à prévenir et à résoudre les conflits qui découlent de renseignements erronés, d'un manque de communication ou d'une méprise;
- ❑ d'acquérir des habiletés qui vous permettront d'écouter et de parler efficacement lors d'une situation de conflit tout en maintenant des relations positives avec les athlètes, les parents, les officiels et les officielles et les autres entraîneurs.

DIRIGER UN SPORT SANS DOPAGE

Lorsque vous aurez terminé le module Diriger un sport sans dopage, vous serez en mesure :

- ❑ de bien comprendre et d'expliquer les conséquences de l'utilisation de substances interdites dans le sport;
- ❑ d'informer les athlètes à propos des protocoles de contrôle de dopage en vigueur lors des compétitions d'envergure;
- ❑ d'encourager les athlètes à préserver leurs valeurs sportives et à assumer une plus grande part de responsabilité vis-à-vis leurs actions personnelles;

- ❑ d'appliquer le Modèle de prise de décisions éthiques du PNCE à vos activités d'entraînement dans le but de vous assurer qu'il n'y ait pas dopage dans votre sport et parmi vos athlètes.

DÉVELOPPEMENT DES QUALITÉS ATHLÉTIQUES

Lorsque vous aurez terminé le module Développement des qualités athlétiques, vous serez en mesure :

- ❑ de mettre en œuvre des protocoles et des méthodes d'entraînement généraux et propres à votre sport dans le but de développer ou de maintenir efficacement les qualités athlétiques requises dans votre sport;
- ❑ d'appliquer correctement des principes et des variables à des méthodes d'entraînement qui contribuent au développement de la condition physique, de l'endurance, de la force, de la vitesse et de la préparation physique propre au sport;
- ❑ de choisir et d'adapter des protocoles et des méthodes de test et d'entraînement.

COMPREND : Une séance en ligne de 2 heures préalable à l'atelier

PRÉVENTION ET RÉCUPÉRATION

Lorsque vous aurez terminé le module Prévention et récupération, vous aurez les connaissances nécessaires pour :

- ❑ identifier les blessures qui surviennent fréquemment dans votre sport et élaborer des stratégies de prévention et de récupération appropriées de façon à ce que vos athlètes ne subissent pas de blessures lors des entraînements et des compétitions;
- ❑ offrir des renseignements et des conseils éclairés à propos de l'hydratation, de la nutrition et du sommeil dans une optique de prévention des blessures;
- ❑ sélectionner des habiletés et des exercices qui aideront vos athlètes à exécuter des échauffements et des retours au calme appropriés;
- ❑ élaborer des évaluations fonctionnelles en vue du retour au jeu de vos athlètes;
- ❑ appliquer des techniques de récupération et de régénération afin d'aider les athlètes à maintenir ou à retrouver un niveau de performance optimal à la suite d'une blessure.

PSYCHOLOGIE DE LA PERFORMANCE

Lorsque vous aurez terminé le module Psychologie de la performance, vous serez capable :

- d'aider les athlètes à apprendre à gérer les distractions et à utiliser des techniques de visualisation pour se préparer techniquement et tactiquement en vue de l'entraînement et des compétitions;
- d'apprendre à collaborer avec les athlètes ou les équipes dans le but d'identifier des objectifs liés à la performance et au processus qui se rattachent à leur capacité à se concentrer sur la performance;
- d'appliquer des habiletés relatives à la critique afin d'aider vos athlètes à évaluer leur performance lors des entraînements et des compétitions.

Évaluation et Certification

Objectifs

Dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), l'évaluation représente le processus qui est utilisé pour déterminer si les entraîneurs respectent les normes d'entraînement du PNCE en vue de l'obtention de la certification. Ce processus s'applique à tous les contextes d'entraînement du PNCE.

Principes d'évaluation du PNCE

- ❑ Les résultats attendus sont le fondement de l'approche d'évaluation et de certification des entraîneurs au sein du PNCE.
- ❑ L'évaluation du PNCE est le reflet des pratiques d'entraînement éthique privilégiées dans le système sportif canadien.
- ❑ L'évaluation du PNCE tient compte des différences entre les sports dans un contexte donné.
- ❑ L'évaluation reconnaît et respecte les styles d'entraînement individuels.
- ❑ L'évaluation du PNCE est fondée sur des preuves.
- ❑ Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves sont des comportements d'entraînement observables qui sont utilisés pour déterminer si l'entraîneur respecte un critère donné.
- ❑ Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves peuvent provenir de plusieurs sources.
- ❑ Il se peut que les preuves recueillies dans le cadre de l'évaluation ne représentent pas tous les éléments ou les objectifs identifiés pendant les activités de formation.
- ❑ Les entraîneurs savent exactement quelles preuves seront utilisées pour déterminer s'ils respectent un critère donné. Cela les aide à obtenir leur certification.
- ❑ En vue d'obtenir leur certification, les entraîneurs sont évalués par un évaluateur d'entraîneurs possédant une formation et une accréditation du PNCE.

Autres points

- ❑ Les exigences, procédures et méthodes relatives à l'évaluation sont : (1) réalisables sur le plan administratif; (2) acceptables d'un point de vue professionnel; (3) crédibles auprès du public; (4) valables sur le plan juridique; (5) financièrement abordables; et (6) raisonnablement accessibles.
- ❑ Une formation du PNCE ou une expérience pertinente doivent précéder l'évaluation.
- ❑ Les activités de formation du PNCE préparent les entraîneurs à respecter les normes de certification.

Résultats attendus, critères et preuves

Le PNCE emploie une approche d'évaluation méthodique afin d'établir si les entraîneurs respectent les normes du PNCE. Cette approche repose sur trois composantes clés :

- ❑ Résultats attendus
- ❑ Critères
- ❑ Preuves

RÉSULTATS ATTENDUS : Tâches générales que les entraîneurs doivent pouvoir exécuter

Sept tâches générales illustrent ce que les entraîneurs du PNCE doivent être en mesure d'accomplir. Elles sont appelées *résultats attendus du PNCE*, et elles sont énumérées ci-dessous :

- ❑ Soutien aux athlètes en entraînement
- ❑ Prise de décisions éthiques
- ❑ Planification d'une séance d'entraînement
- ❑ Analyse de la performance
- ❑ Soutien relatif à la compétition
- ❑ Élaboration d'un programme sportif
- ❑ Gestion de programme

Les résultats attendus qui s'appliquent à une situation d'entraînement donnée varient selon le contexte d'entraînement. Les organismes nationaux de sport (ONS) ont la possibilité d'ajouter un ou plusieurs résultats attendus qui leur sont propres si les résultats attendus du PNCE ne couvrent pas adéquatement les tâches requises dans leur sport. Le nombre de résultats attendus évalués représente une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

CRITÈRES : Composantes d'un résultat attendu qui font l'objet d'une évaluation

Chaque résultat attendu est associé à au moins un critère.

Les critères varient selon le contexte d'entraînement. Par exemple, dans le contexte Sport communautaire – Initiation, le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » comprend un critère tandis que dans le contexte Compétition – Introduction, il en comprend trois.

Les critères *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE – Critères pour « Soutien aux athlètes en entraînement » :

- *Contexte Sport communautaire – Initiation : Diriger les participants et les*

PREUVES : Éléments devant être observés et mesurés par l'évaluateur d'entraîneurs afin de confirmer que le candidat ou la candidate respecte les normes du PNCE se rattachant à chaque critère

Tous les critères sont associés à une ou plusieurs preuves. La preuve est ce que l'entraîneur accomplit concrètement. Elle est *observable* ***et*** *mesurable*.

Plus le nombre de preuves que l'évaluateur d'entraîneurs doit observer et mesurer est grand, plus l'évaluation est exigeante.

Les preuves *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

Avec les résultats attendus et les critères, les preuves servent à établir la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE – Critère et preuves du contexte Compétition – Introduction pour le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » :

- *Critère : Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.*
- *Preuves : Présenter une séance d'entraînement qui correspond aux objectifs établis dans le plan de séance; les activités contribuent au développement des habiletés, des tactiques ou des qualités athlétiques; l'équipement est disponible et prêt à être utilisé.*

Évaluation des entraîneurs dans le PNCE

Dans le cadre du processus d'évaluation du PNCE, l'évaluation et la critique des entraîneurs comprennent les étapes ci-dessous :

- Évaluation du portfolio
- Discussion préalable à la critique
- Observation formelle
- Critique
- Établissement d'un plan d'action
- Préparation des rapports

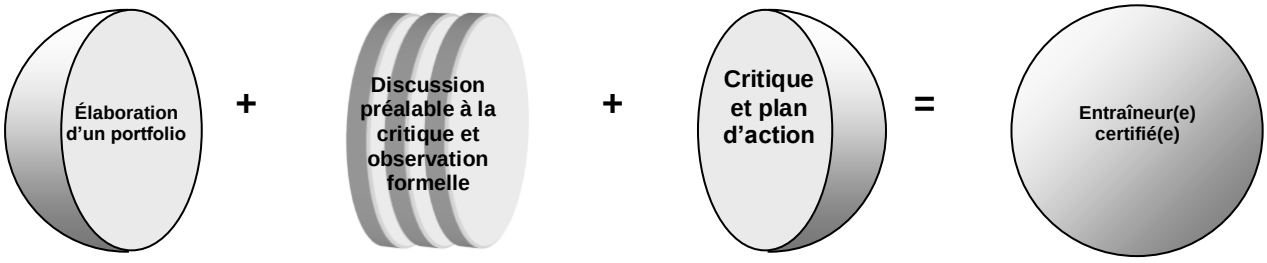

Évaluation du portfolio

- L'évaluation du portfolio permet à l'évaluateur d'entraîneurs de juger si le candidat entraîneur est prêt à se soumettre à l'observation formelle.
- L'entraîneur doit s'inscrire auprès de l'organisme de sport approprié et présenter tous les éléments exigés du portfolio avant que la date de l'observation formelle puisse être fixée.

- L'évaluateur d'entraîneurs doit examiner le portfolio en se fondant sur l'outil ou les outils d'évaluation pertinents, puis fournir ses rétroactions à l'entraîneur dans un délai raisonnable.
- Si tous les éléments requis du portfolio sont jugés adéquats, il sera établi que l'entraîneur est prêt à se soumettre à l'observation formelle.
- Lorsque l'évaluateur d'entraîneurs estime que le candidat est prêt à se soumettre à l'observation formelle, il doit communiquer avec l'organisme de sport approprié afin de fixer la date de l'observation formelle.
- Une fois que la date de l'observation formelle a été fixée, l'évaluateur d'entraîneurs entreprend le processus de discussion préalable à la critique.

Norme de certification

La norme de certification se rapporte au niveau de réussite de l'entraîneur par rapport à la satisfaction d'un critère donné. Une échelle de réussite est appliquée afin d'établir si l'entraîneur respecte ou surpasse les normes minimales. Par exemple, une échelle de réussite comportant quatre niveaux pourrait ressembler à ce qui suit :

3 Au-dessus de la norme

2 Norme minimale du PNCE/de la FCE – Comprend les preuves décrivant la norme minimale concernant ce que l'entraîneur peut faire

1 Bien en deçà de la norme

Les échelles de réussite peuvent varier, mais elles doivent *toutes* comprendre la norme minimale du PNCE.

Les entraîneurs qui souhaitent obtenir leur certification dans un contexte donné doivent être évalués et, lors de cette évaluation, doivent respecter au moins la norme minimale du PNCE pour tous les critères pertinents exigés dans ledit contexte.

Banque de données du PNCE (le Casier)

La Banque de données du PNCE permet d'effectuer le suivi des résultats attendus et des critères; la lettre F indique que l'entraîneur a suivi une formation portant sur le critère en question tandis que la lettre E signifie que le critère a été évalué. La Banque de données ne permet *pas* le suivi des preuves.

Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation

Paiements et honoraires pour les évaluations

Les points ci-après illustrent les lignes directrices concernant les paiements si seulement un évaluateur a la responsabilité de faciliter le processus d'évaluation.

- Lorsque l'entraîneur s'inscrit au processus d'évaluation, il paie les frais d'inscription à l'organisme de sport approprié (OPS ou FCE).
- L'organisme de sport verse deux (2) paiements à l'évaluateur : le premier lui est remis une fois que le portfolio a été évalué et noté, et le deuxième lorsque la documentation liée à l'évaluation et la copie du plan d'action ont été reçues et que l'activité a été inscrite dans la Banque de données du PNCE (le Casier). L'inscription dans le Casier est généralement faite par le bureau de la FCE.
- Si plus d'un évaluateur participe au processus d'évaluation, la FCE établira les calendriers de paiement qui correspondent à leurs tâches respectives dans le cadre de l'évaluation des candidats entraîneurs. Ainsi, il peut être nécessaire de faire appel à plus d'un évaluateur si l'évaluation de résultats attendus donnés du PNCE exige des compétences spéciales.

Appels et vérifications des évaluations

L'entraîneur peut faire appel s'il n'a pas réussi l'évaluation. Le ou les membres du jury d'appel (formé d'un seul arbitre ou de plusieurs membres, à la discrétion du bureau national de la FCE) sont nommés en fonction de leur impartialité et de leur savoir-faire. Des frais administratifs sont exigibles pour engager le processus d'appel. Si l'appelant a gain de cause, ces frais lui sont remboursés.

Les sports devraient envisager de proposer un processus d'appel des évaluations et de vérification des évaluateurs. L'entraîneur doit avoir la possibilité de faire appel s'il n'a pas réussi l'évaluation.

Il est recommandé qu'un formateur d'évaluateurs procède régulièrement à la vérification des évaluations des entraîneurs (p. ex., une fois à tous les deux ans).

Il est en outre recommandé que les appels et les vérifications soient présentés à l'organisme national de sport aux fins d'examen par un comité technique.

La documentation requise dans le cadre d'une vérification ou d'un appel peut comprendre les éléments suivants.

- ❑ Le portfolio du candidat entraîneur et le modèle de notation utilisé par l'évaluateur.
- ❑ Un enregistrement vidéo de la séance d'entraînement dirigée par le candidat entraîneur, ou tous les modèles utilisés par l'évaluateur lors de l'observation.
- ❑ Toute la documentation se rapportant à l'évaluation formelle, au processus de critique et au plan d'action.

Une fois l'examen terminé, un rapport sera rédigé afin de définir les facteurs critiques du processus d'évaluation qui peuvent être améliorés ou qui doivent être mis en œuvre par le candidat entraîneur ou l'évaluateur.

Si l'appel est rejeté, l'entraîneur peut devoir recommencer le processus d'évaluation ou améliorer certaines habiletés. S'il est nécessaire d'effectuer une autre observation formelle, celle-ci devra être exécutée par un évaluateur différent et entraînera le paiement de frais additionnels. L'organisme national de sport doit faire en sorte que l'entraîneur puisse avoir accès à un autre évaluateur.

Il est recommandé qu'un formateur d'évaluateurs procède régulièrement à la vérification des évaluations des entraîneurs (p. ex., une fois à tous les deux ans).

La FCE réalisera des vérifications aléatoires des évaluations des entraîneurs. Les évaluateurs seront informés avant l'évaluation. Ces vérifications sont obligatoires et sans frais pour l'évaluateur et l'entraîneur.

Reconnaissance des compétences des entraîneurs

Le PNCE est un programme axé sur les compétences qui se fonde sur les habiletés des entraîneurs; cela signifie que la certification est octroyée aux entraîneurs qui démontrent qu'ils possèdent les habiletés requises pour FAIRE certaines choses jugées importantes pour satisfaire aux besoins des participants et des participantes avec qui ils travaillent. Étant donné que le PNCE est axé sur les compétences, la certification est octroyée aux entraîneurs en fonction des habiletés qu'ils sont en mesure de démontrer, et non pas en fonction de la formation qu'ils ont ou n'ont pas suivie.

Les entraîneurs doivent se soumettre au processus d'évaluation du contexte dans lequel ils travaillent. L'évaluation désigne l'ensemble du processus d'évaluation du contexte dans lequel l'entraîneur veut obtenir sa certification (y compris les évaluations multisports en ligne). Cette exigence vise à assurer que l'entraîneur prouver qu'il détient les compétences nécessaires dans le contexte visé tout en évitant que l'ONS ou d'autres partenaires aient à « juger » de la pertinence ou de la fiabilité des nombreux programmes internationaux qui existent.

Les entraîneurs ne reçoivent pas de crédits pour les modules « de formation » qu'ils ne terminent pas, mais peuvent obtenir le statut « Certifié(e) » après avoir réussi l'évaluation. Ceci s'applique uniquement aux contextes dans lesquels les entraîneurs peuvent obtenir le statut « Certifié(e) ». **Le concept « d'équivalence » n'est pas valable.**

Cette démarche respecte et reconnaît les compétences existantes des individus, qu'il s'agisse d'entraîneurs canadiens qui possèdent une expérience considérable de l'entraînement ou des antécédents pertinents ou encore d'entraîneurs étrangers dont la formation et la certification sont reconnues. Pour faire reconnaître les compétences en entraînement par l'intermédiaire de la FCE, communiquer avec le responsable de la formation d'entraineurs : coaching@fencing.ca

Responsables du Développement des Entraîneurs

Qui entraîne les entraîneurs? Les responsables du développement des entraîneurs du PNCE!

Selon l'International Council for Coaching Excellence (ICCE), les responsables du développement des entraîneurs « sont plus que des entraîneurs expérimentés ou des personnes qui transmettent des connaissances liées à l'entraînement – ils sont formés pour développer, soutenir et stimuler les entraîneurs afin qu'ils perfectionnent et accroissent leurs connaissances et puissent faire vivre une expérience sportive positive et efficace à tous les participants ». En bref, les responsables du développement des entraîneurs doivent non seulement être des spécialistes de l'apprentissage, mais aussi des spécialistes de l'entraînement.

Les responsables du développement des entraîneurs, les personnes-ressources et les évaluateurs d'entraîneurs sont tous des responsables du développement des entraîneurs.

En général, le cheminement d'une personne qui souhaite devenir responsable du développement des entraîneurs comprend les étapes décrites ci-dessous.

Formation : Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent prendre part aux activités de formation énumérées ci-après.

- **Formation de base :** Permet aux responsables du développement des entraîneurs d'acquérir les habiletés requises pour remplir leurs fonctions.
- **Formation propre au contenu (des sports ou multisport) :** Inclut la microanimation, une activité qui permet aux responsables du développement des entraîneurs de s'exercer à présenter un atelier en compagnie de leurs pairs.
- **Coprestation :** Offre aux nouveaux et nouvelles responsables du développement des entraîneurs une occasion de s'exercer en compagnie de vrais entraîneurs, aux côtés d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté.

Après avoir réussi toutes les activités de formation susmentionnées, le ou la responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « FORMÉ(E) ».

Évaluation : L'évaluation permet de confirmer que le ou la responsable du développement des entraîneurs maîtrise certaines habiletés jugées importantes dans le cadre de la formation des entraîneurs.

Après avoir réussi l'évaluation, le ou la responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « CERTIFIÉ(E) ».

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/formation-des-responsables-du-developpement-des-entra-neurs-s16933.

Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs

Il y a deux façons de devenir candidat responsable du développement des entraîneurs :

- Les responsables du développement des entraîneurs, les organismes provinciaux de sport (OPS) et le bureau de la FCE peuvent identifier les candidats responsables du développement des entraîneurs.
- Les individus peuvent poser leur candidature eux-mêmes.

Les partenaires qui établissent un bassin de candidats et candidates doivent s'efforcer de trouver un équilibre entre les besoins de formation régionaux de leur sport et la nécessité d'avoir un groupe représentatif de toutes les régions du Canada. Beaucoup de candidats et candidates sont des entraîneurs qui participent déjà au PNCE ou des individus qui possèdent de l'expérience en éducation physique, en kinésiologie ou dans d'autres domaines d'études similaires. Les rôles et responsabilités des responsables du développement des entraîneurs sont clairement définis dans les Outils d'évaluation.

Les individus qui posent eux/elles-mêmes leur candidature, reçoivent un modèle de lettre de mise en candidature et doivent remplir cette lettre et la faire parvenir au directeur technique de la FCE, en compagnie de leur curriculum vitæ et, s'il y a lieu, de leur transcription de statut de certification au sein du PNCE.

Personne-ressource

Tous les ateliers du PNCE sont présentés par une personne-ressource (PR) qualifiée qui a réussi un processus de formation uniformisé. Les PR jouent un rôle déterminant car elles forment des entraîneurs compétents et bien informés, qui peuvent à leur tour encadrer des athlètes ou des participants et des participantes dans un environnement sûr et agréable.

L'objectif de la PR consiste à présenter avec efficacité des ateliers qui visent à former les entraîneurs de façon à ce qu'ils soient en mesure de faire la démonstration de leurs habiletés et puissent satisfaire aux normes établies pour la certification. La PR doit posséder les connaissances, les habiletés et les attitudes requises pour présenter les ateliers en utilisant l'approche axée sur les compétences. De plus, les PR sont des membres à part entière de la collectivité de l'entraînement et elles sont les ambassadrices du PNCE.

Comment devenir personne-ressource

Toutes les personnes-ressources doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.

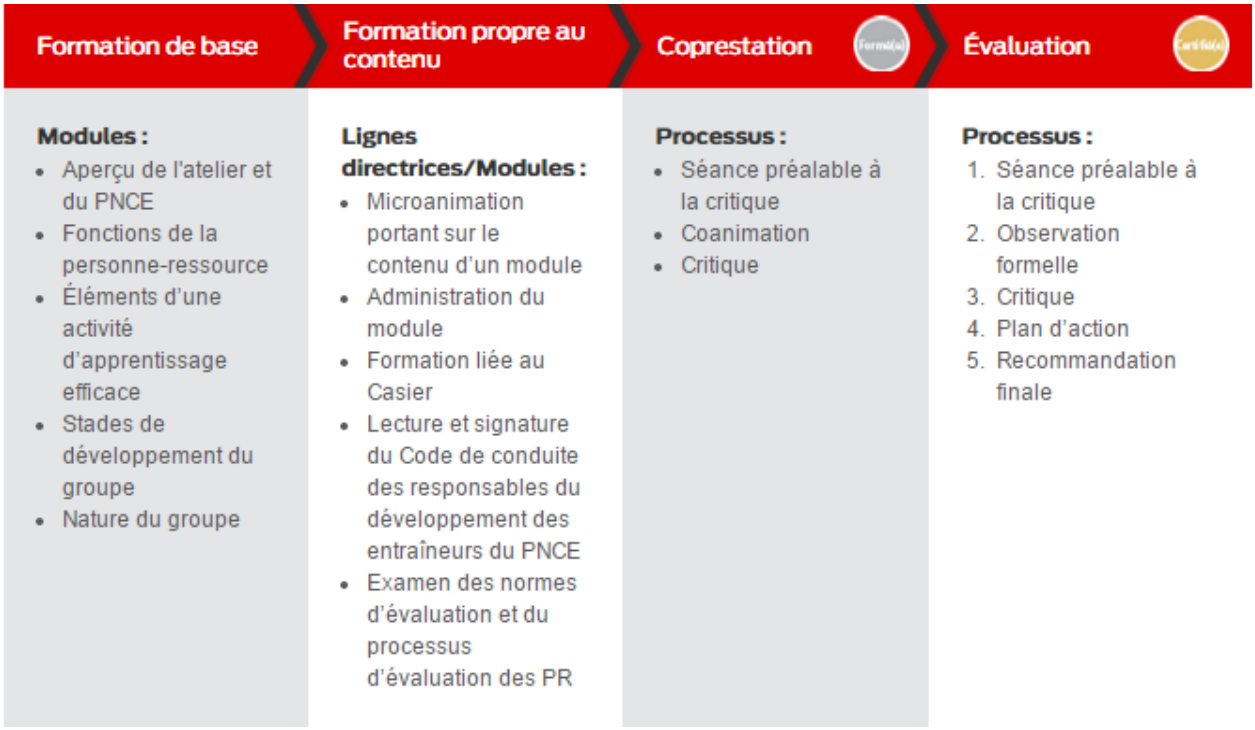

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/learning-facilitator-p156718&language=fr.

Sélection des personnes-ressources

La réussite des formations offertes dans le cadre du PNCE repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle de personnes-ressources.

Les personnes-ressources doivent posséder les qualités ci-après.

- ❑ Aptitudes dans le domaine de la communication : capacité à s'exprimer clairement et de façon professionnelle.
- ❑ Aptitudes dans le domaine de la présentation : posséder l'assurance requise pour effectuer des présentations devant un groupe, savoir choisir ses mots, être capable de respecter la durée prévue pour la présentation et être en mesure de s'adapter aux questions et aux changements.
- ❑ Aptitudes dans le domaine de l'animation : être en mesure de faciliter des discussions, écouter activement, favoriser la participation et, lorsque cela s'avère nécessaire, réorienter le fil de la discussion.
- ❑ Aptitudes dans le domaine de l'organisation : être adéquatement préparé et faire preuve d'organisation et de professionnalisme.
- ❑ Aussi : être accessible, avoir le sens de l'éthique et des responsabilités et avoir confiance en soi.Les personnes-ressources de la FCE doivent avoir l'expérience, les antécédents et les habiletés propres au sport suivants :

- ❑ Expertise technique reconnue (au moins trois ans d'expérience après avoir été certifié);
- ❑ Statut Certifié pour le module de développement immédiatement supérieur à celui dans lequel il accomplira la fonction de personne-ressource;
- ❑ Licence et statut en règle auprès de la FCE;
- ❑ Bonne relation de travail avec la FCE;
- ❑ Réalisation d'une vérification des antécédents tous les deux ans auprès de Sterling;
- ❑ Réussite de l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques;
- ❑ Crédibilité dans le milieu (des références pourraient être demandées);
- ❑ Volonté manifeste de mentorer et d'encadrer des entraîneurs;
- ❑ Normes éthiques élevées et leadership démontré;
- ❑ Engagement à l'égard du PNCE de la FCE;
- ❑ Capacité d'analyser beaucoup d'information et de donner des conseils judicieux;
- ❑ Attitude positive et style de communication positif;
- ❑ Solide utilisation des techniques de questionnement;
- ❑ Aptitude manifeste à l'écoute active;
- ❑ Capacité avérée d'éviter les conflits d'intérêts;
- ❑ Souci du détail;
- ❑ Bonne éthique de travail.

Formation de base

La Formation de base à l'intention des personnes-ressources est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources. La formation propre au contenu comprend un volet de microanimation portant sur la matière qui sera présentée par les personnes-ressources.

Cette formation intitulée PNCE Escrime – Atelier de formation générale de PR est dispensée dans le cadre d'un atelier d'un jour.

La formation propre au contenu comprend également une activité de formation en ligne précédant la première coanimation. Ce module comprend le contexte dans lequel la personne-ressource est en formation (Communautaire, Instruction-Débutant, Introduction à la compétition) et vise à aider les personnes-ressources à se familiariser avec le contenu qu'elles présenteront.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

Coprestation

Toutes les personnes-ressources doivent coanimer un atelier en compagnie d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant d'animer un atelier de façon autonome.

- La coanimation doit être effectuée après avoir participé à l'atelier de la formation propre au contenu.
- La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat personne-ressource doive coanimer plusieurs ateliers avant d'animer de façon autonome.

Évaluation

Toutes les personnes-ressources doivent être évaluées pour devenir des personnes-ressources certifiées.

- Les personnes-ressources devraient être évaluées après avoir reçu le statut Formé.
- Les personnes-ressources seront évaluées en personne ou par l'entremise d'une présentation vidéo, ou les deux.
- Les personnes-ressources seront évaluées en fonction des résultats attendus, des critères et des preuves établis par l'ACE pour les personnes-ressources.
- Toutes les personnes-ressources doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, toutes les personnes-ressources doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans. Elles doivent également :

- Coanimer un atelier tous les quatre ans avec un responsable du développement des entraîneurs;
- Maintenir une licence en règle auprès de la FCE;
- Participer aux ateliers des responsables du développement des entraîneurs de la FCE;
- Animer au moins un atelier tous les 18 mois.

Honoraires

Les honoraires sont définis dans le tableau des honoraires de la FCE (en annexe).

Responsable du développement des entraîneurs

Le rôle du responsable du développement des entraîneurs (RDE) consiste à former, à évaluer et à soutenir les personnes-ressources (PR) tout en agissant comme mentors auprès de celles-ci. De plus, les RDE remplissent une fonction clé en faisant la promotion du PNCE.

Les RDE doivent posséder des connaissances et une expertise appropriée en matière d'animation dans le but de contribuer à la formation des PR et de diriger des ateliers et des activités de perfectionnement professionnel à l'intention des PR.

On s'attend à ce que les RDE assument une plus grande part de responsabilité en appuyant les PR lors des ateliers et de leur cheminement. Les RDE doivent avoir la volonté et la capacité de fournir du soutien aux PR, aux administrateurs et aux administratrices de programmes et aux organismes de prestation hôtes.

Comment devenir responsable du développement des entraîneurs

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous et doivent avoir atteint le statut « Certifié(e) » en tant que personne-ressource.

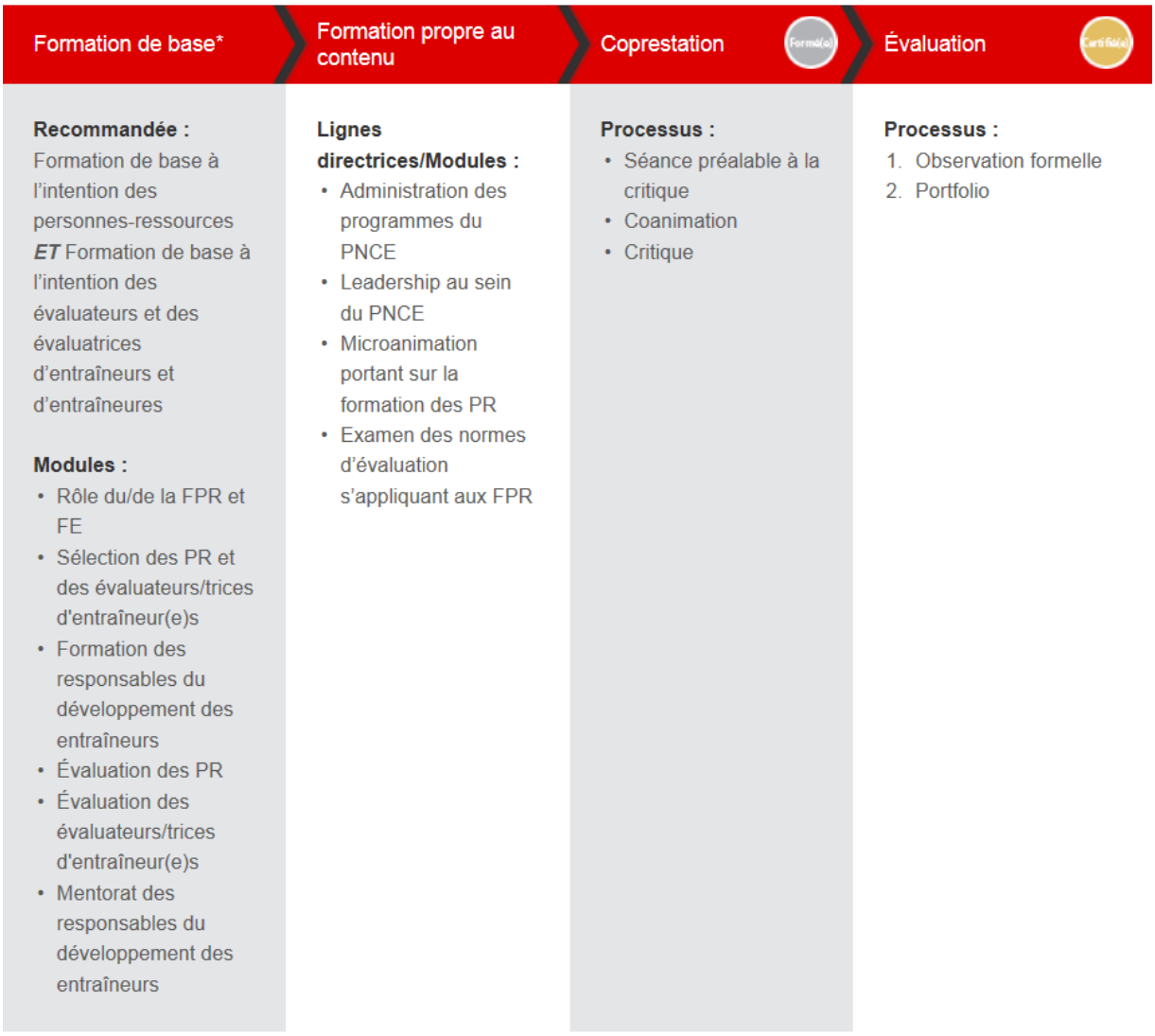

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/master-learning-facilitator-p156720.

Sélection des responsables du développement des entraîneurs

Chaque organisme responsable de la formation des PR sélectionne ses propres RDE. Les critères de sélection qui s'appliquent aux RDE varient d'un organisme directeur à l'autre. Bien que certaines exigences puissent différer, on s'attend habituellement à ce que les RDE :

- ❑ Aient acquis cinq années d'expérience à titre de PR et d'évaluateur;
- ❑ Soient des PR certifiés répondant à des normes avancées;
- ❑ Aient fait et réussi l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques;
- ❑ Aient suivi une formation ou obtenu un diplôme dans un domaine lié à l'entraînement ou à la formation des entraîneurs;
- ❑ Possèdent une expérience dans le domaine de l'entraînement ou dans un sport donné.

Le nombre de RDE et les tâches que ceux-ci et celles-ci doivent réaliser varient considérablement selon l'organisme directeur. Là encore, bien que certaines exigences puissent être différentes, les tâches du RDE consistent généralement à :

- ❑ Participer à la sélection des PR;
- ❑ Former les PR;
- ❑ Évaluer les PR;
- ❑ Agir comme mentor auprès des PR.

Il est recommandé que les responsables du développement des entraîneurs aient l'expérience, les antécédents et les habiletés suivants, propres au sport :

- ❑ Expertise technique reconnue (au moins cinq ans d'expérience);
- ❑ Statut Certifié du niveau Compétition – Dévelopement ou plus;
- ❑ Licence et statut en règle auprès de la FCE;
- ❑ Bonne relation de travail avec la FCE;
- ❑ Réalisation d'une vérification des antécédents tous les deux ans auprès de Sterling;
- ❑ Réussite de l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques;
- ❑ Crédibilité dans le milieu (des références pourraient être demandées);
- ❑ Volonté manifeste de mentorer et d'encadrer des entraîneurs;
- ❑ Normes éthiques élevées et leadership démontré;
- ❑ Engagement à l'égard du PNCE de la FCE;
- ❑ Capacité d'analyser beaucoup d'information et de donner des conseils judicieux;
- ❑ Attitude positive et style de communication positif;
- ❑ Solide utilisation des techniques de questionnement;
- ❑ Aptitude manifeste à l'écoute active;
- ❑ Capacité avérée d'éviter les conflits d'intérêts;
- ❑ Souci du détail;
- ❑ Bonne éthique de travail.

Formation de base

La Formation de base à l'intention des responsables du développement des entraîneurs est un volet obligatoire de la formation des responsables du développement des entraîneurs. Il est fortement recommandé que les responsables du développement des entraîneurs suivent également la Formation de base à l'intention des personnes-ressources et la Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs.

Il est recommandé que toutes les formations de base soient suivies avant la formation propre au contenu.

Les formations de base sont offertes par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

Formation propre au contenu

Cette formation intitulée PNCE Escrime – Atelier de formation générale de RDE est dispensée dans le cadre d'un atelier d'un jour; elle vise à aider les responsables du développement des entraîneurs à se familiariser avec le contenu qu'ils présenteront.

La formation propre au contenu comprend un volet obligatoire de microanimation portant sur la matière qui sera présentée par les responsables du développement des entraîneurs.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

Coprestation

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent coanimer un atelier de formation des PR en compagnie d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant d'animer un atelier de façon autonome.

- Il est fortement recommandé que la coanimation soit effectuée au plus tard 16 semaines après la formation propre au contenu.
- La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat responsable du développement des entraîneurs doive coanimer plusieurs ateliers avant d'animer de façon autonome.

Évaluation

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent être évalués pour devenir des responsables du développement des entraîneurs certifiés.

- Il est fortement recommandé que l'évaluation des entraîneurs soit effectuée dans un délai de 12 mois.
- L'évaluation des responsables du développement des entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques.

Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les responsables du développement des entraîneurs doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

- ❑ Coanimer un atelier tous les quatre ans avec un responsable du développement des entraîneurs;
- ❑ Maintenir une licence en règle auprès de la FCE;
- ❑ Participer aux ateliers des responsables du développement des entraîneurs de la FCE;
- ❑ Animer au moins un atelier tous les 18 mois.

Honoraires

- ❑ Les honoraires sont définis dans le tableau des honoraires de la FCE

Évaluateur d'entraîneurs

Le rôle de l'évaluateur d'entraîneurs consiste à contribuer au développement des entraîneurs après que ceux-ci aient terminé leur formation du PNCE, notamment en appréciant et en évaluant les habiletés des entraîneurs, en participant à des séances de critique en leur compagnie et en effectuant un suivi auprès de ceux qui tentent d'obtenir le statut « Certifié(e) ». Les évaluateurs d'entraîneurs sont des spécialistes du processus d'observation et ont une connaissance approfondie des résultats attendus, des critères et des preuves contenus dans les outils d'évaluation qui fixent les normes du PNCE que les entraîneurs doivent respecter dans un contexte sportif donné.

Les évaluateurs d'entraîneurs sont des ambassadeurs du PNCE en plus d'être une source d'information pour les entraîneurs qui désirent accroître et mesurer leurs habiletés

Comment devenir évaluateur d'entraîneurs

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.

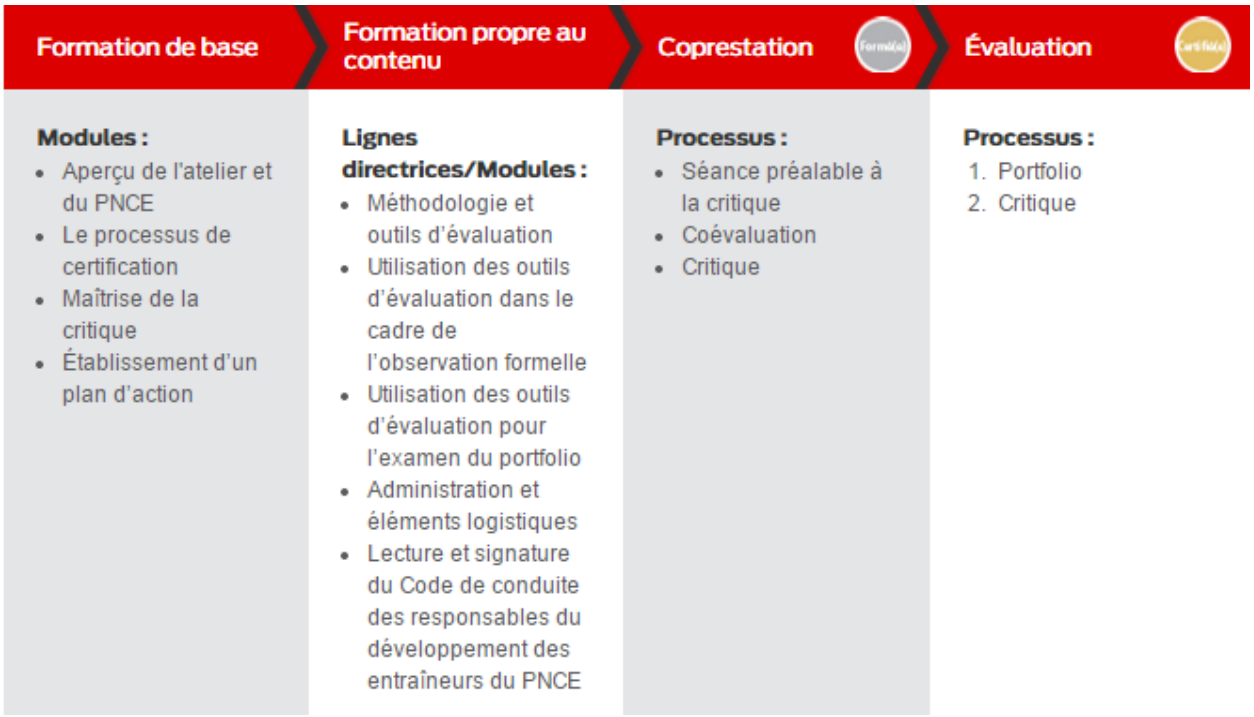

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/coach-evaluator-p156721.

Sélection des évaluateurs d'entraîneurs

La réussite de tout programme d'évaluation repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle d'évaluateurs d'entraîneurs. Il est manifestement essentiel que des mesures de contrôle de la qualité soient appliquées lors de la nomination d'un évaluateur d'entraîneurs car tout le monde ne possède pas l'expérience, les habiletés et les attitudes requises pour remplir cette fonction efficacement.

Par conséquent, il est recommandé que les évaluateurs d'entraîneurs possèdent les qualités ci-après.

- ❑ Au moins cinq ans d'expérience à titre d'entraîneur dans le contexte dans lequel les évaluations sont présentées.
- ❑ Respect des exigences relatives à la formation et/ou à l'évaluation de Prise de décisions éthiques du PNCE.
- ❑ Crédibilité auprès des pairs.
- ❑ Normes éthiques élevées et qualités de chef de file.
- ❑ Désir de voir croître le système de certification des entraîneurs de même que le sport.
- ❑ Temps et énergie à consacrer au processus d'évaluation.
- ❑ Habiletés reconnues en matière d'accompagnement et d'animation.
- ❑ Capacité à se prêter à des réflexions critiques et à poser des questions.
- ❑ Capacité à écouter les candidats et les candidates activement.

Bien que cela soit souhaitable, il n'est pas obligatoire que l'évaluateur d'entraîneurs occupe un échelon plus élevé dans la hiérarchie ou ait une expérience d'entraînement considérablement plus vaste que le candidat.

Il est recommandé que les évaluateurs d'entraîneurs aient l'expérience, les antécédents et les habiletés propres au sport suivants :

- ❑ Expertise technique reconnue (au moins cinq ans d'expérience);
- ❑ Statut Certifié pour le module de développement immédiatement supérieur à celui dans lequel il accomplira la fonction d'évaluateur;
- ❑ Licence et statut en règle auprès de la FCE;
- ❑ Bonne relation de travail avec la FCE;
- ❑ Réalisation d'une vérification des antécédents tous les deux ans auprès de Sterling;
- ❑ Réussite de l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques;
- ❑ Crédibilité dans le milieu (des références pourraient être demandées);
- ❑ Volonté manifeste de mentorer et d'encadrer des entraîneurs;
- ❑ Normes éthiques élevées et leadership démontré;
- ❑ Engagement à l'égard du PNCE de la FCE;
- ❑ Capacité d'analyser beaucoup d'information et de donner des conseils judicieux;

- Attitude positive et style de communication positif;
- Solide utilisation des techniques de questionnement;
- Aptitude manifeste à l'écoute active;
- Capacité avérée d'éviter les conflits d'intérêts;
- Souci du détail;
- Bonne éthique de travail.

Formation de base

La Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. La formation propre au contenu comprend un volet de microévaluation utilisant les outils d'évaluation propres au sport.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu. La formation propre au contenu comprend également ce qui suit :

La formation propre au contenu est dispensée dans le cadre d'un atelier d'un jour; elle vise à aider les évaluateurs d'entraîneurs à se familiariser avec les outils qu'ils utiliseront dans le cadre de l'évaluation. Ce module comprend le contexte dans lequel la personne-ressource (évaluateur) est en formation (Communautaire, Instructeur – Débutant, Introduction à la compétition) et vise à aider les personnes-ressources (évaluateurs) à se familiariser avec le contenu qu'elles évalueront.

Coprestation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent coévaluer en compagnie d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

- Il est fortement recommandé que la coévaluation soit effectuée dans un délai de six mois après la formation propre au contenu.
- La coévaluation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat évaluateur d'entraîneurs doive effectuer une coévaluation plusieurs fois avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

Évaluation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent être évalués pour devenir des évaluateurs d'entraîneurs certifiés.

- Il est fortement recommandé que les évaluateurs d'entraîneurs soient évalués dans un délai de six mois après la coprestation.
- L'évaluation des évaluateurs d'entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques.

Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

- Coanimer un atelier tous les quatre ans avec un responsable du développement des entraîneurs;
- Maintenir une licence en règle auprès de la FCE;
- Participer aux ateliers des responsables du développement des entraîneurs de la FCE;
- Animer au moins un atelier tous les 18 mois.

Honoraires

Les honoraires sont définis dans le tableau des honoraires de la FCE

Modèle Opérationnel

Communication

Inclusion, accessibilité et langues officielles

Toutes les composantes du PNCE devraient être accessibles et inclusives pour les personnes des deux sexes, les minorités visibles, les collectivités autochtones et les personnes ayant un handicap. Le langage et le contenu devraient être adaptés aux différents groupes cibles. De plus, pour chaque contexte, tous les documents doivent être lancés simultanément dans les deux langues officielles à la suite de l'approbation finale (voir http://fencing.ca/fr/politique/).

Droits d'auteur

Conjointement avec l'ONS, l'ACE doit détenir les droits d'auteur de tous les documents produits par l'ONS avec le soutien financier de l'ACE. Les principes de cette entente sont les suivants :

- ❑ l'ONS doit s'assurer de fournir tous les avertissements relatifs aux droits d'auteur;
- ❑ l'ONS doit inclure et utiliser les lignes directrices approuvées se rapportant à la reconnaissance du PNCE. L'ACE remettra à l'ONS les documents en format électronique (ou les illustrations prêtes à photographier) dans les deux langues officielles afin qu'ils soient intégrés dans les documents finaux de l'ONS;
- ❑ l'ONS et l'ACE sont copropriétaires des droits d'auteur internationaux, et mention doit être faite de l'ONS en question;
- ❑ l'ONS peut diffuser et vendre, comme elle le juge approprié, les ressources non intégrées et gardera la totalité des recettes provenant de ses propres ventes. La vente des documents intégrés sera régie par les modalités stipulées dans le protocole d'entente signé par l'ACE et l'ONS;
- ❑ l'ACE peut, à son gré, utiliser le contenu de ces ressources dans des documents se rapportant à la formation des entraîneurs.

Reconnaissance et mention

Toutes les ressources produites du PNCE doivent être conformes aux exigences suivantes :

- ❑ Porter les logos de coach.ca et du PNCE sur la page de titre ou l'écran titre de chaque document du PNCE;
- ❑ Reconnaître convenablement le gouvernement du Canada;
- ❑ Mentionner clairement la copropriété des droits d'auteur de l'ONS et de l'ACE en ce qui concerne le matériel élaboré grâce au soutien financier de l'ACE, et la propriété unique des droits d'auteur de l'ONS en ce qui a trait au matériel élaboré sans le soutien financier de l'ACE;
- ❑ Porter la mention « Imprimé au Canada » si ce sont des documents imprimés;
- ❑ reconnaître adéquatement le contenu provenant d'autres sources;
- ❑ indiquer le numéro de version et la date de production.

Elles doivent comporter la mention de reconnaissance suivante :

« Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport ainsi que l'Association canadienne des entraîneurs. »

Veuillez communiquer avec votre conseiller ou conseillère en entraînement de l'ACE pour obtenir un modèle comprenant ces énoncés. L'énoncé ci-après doit apparaître dans les ressources à l'intention des entraîneurs [cahiers de travail de l'entraîneur] :

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

« L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca. »

Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'ACE pour reproduire le matériel, y compris le contenu, les photos et les illustrations.

Responsabilités et planification

Organisme national de sport (ONS)

La FCE est responsable d'encadrer le PNCE. Les programmes de formation sont donnés par le biais de ses partenaires provinciaux, des OPS ou par la FCE elle-même. Les ateliers du PNCE sont tenus selon les besoins.

La FCE est responsable du contenu et de la qualité du PNCE. Elle est aussi responsable de la qualité de la prestation, en assurant la formation et l'évaluation des responsables du développement des entraîneurs (anciennement les formateurs de personnes-ressources et les formateurs d'évaluateurs).

Organismes provinciaux de sport (OPS)

Les sections provinciales de la FCE (les OPS) sont responsables de l'organisation des ateliers du PNCE (Communautaire-Initiation, Instruction-Débutants) et de répondre aux besoins des clubs membres dans leur province. Les OPS doivent également veiller en collaboration avec la FCE, à avoir suffisamment de responsables du développement des entraîneurs dans leur province pour assurer la prestation du PNCE.

Organismes locaux de sport (OLS)

Les clubs membres doivent s'efforcer d'offrir un encadrement de qualité aux pratiquants en encourageant leurs employés et bénévoles qui enseignent l'escrime ou encadrent des athlètes en développement à suivre les formations du PNCE. Les clubs membres sont aussi responsables de communiquer proactivement leurs besoins en formation et en développement des entraîneurs à leur fédération provinciale afin de l'aider à planifier les formations du PNCE en fonction.

Le Casier (la banque de données du PNCE)

Conformément aux directives de l'ACE, tous les registres de cours sont conservés électroniquement dans le Casier, une banque de données établie et tenue à jour par l'ACE. Chaque OPS et responsable du développement des entraîneurs doit suivre la formation sur Le Casier offerte par l'ACE et a la responsabilité d'entrer ses propres cours dans Le Casier dans les DEUX SEMAINES suivant la prestation du cours.

Le protocole relatif au Casier du PNCE de la FCE se décline comme suit :
1. L'organisme hôte (FCE, OPS ou responsable du développement des entraîneurs) est chargé de l'inscription de l'événement, de l'inscription des participants et des demandes d'approbation.
2. Approbation de l'OPS.
3. Approbation de la FCE.
4. Approbation finale de l'ACE.

Par respect pour nos entraîneurs qui s'efforcent de faire progresser leur formation et leur certification, il est important de soumettre les renseignements sur l'activité dès que possible après chaque cours. Cette mesure garantit à l'Association canadienne des entraîneurs de recevoir l'information pertinente en temps utile et aux entraîneurs de recevoir leurs crédits.

Pour que les approbations puissent être données en temps voulu à chaque échelon, il incombe à l'organisme hôte de veiller à ce que chaque activité soit bien inscrite et contienne tous les renseignements pertinents (notamment la date de naissance et l'adresse de courriel de l'entraîneur). L'ACE n'accepte pas les activités inscrites de façon incomplète dans le Casier.

Planification de la relève

La FCE, en collaboration avec les OPS et le comité des responsables du développement des entraîneurs, veillera de façon régulière et proactive à ce qu'on se penche sur les besoins en formation et qu'on planifie des activités en conséquence. Elle s'assurera par ailleurs que chaque fédération provinciale reçoit l'appui nécessaire pour former et certifier ses entraîneurs.

Inscription et suivi des ateliers de formation

Applicable aux contextes Communautaire-Initiation et Instructeur-Débutants.

1. Sanction de la FCE 30 jours avant la tenue de l'atelier
    - La FCE approuve la sélection du responsable du développement des entraîneurs et recommande un évaluateur
    - Frais d'inscription payée en ligne

- Annonce sur le Casier et le Web
- Documentation fournie à l'OPS

2. Tenue de l'atelier
3. La PR transmet le rapport sur les candidats
4. La PR ou l'OPS entre les données dans le Casier
    - L'OPS est responsable du paiement de la PR
5. La FCE envoie les factures

L'évaluateur transmet les rapports à l'OPS et à la FCE.

Frais, paiements et honoraires

Pour la séance d'entraînement, la leçon collective et la leçon individuelle

Frais d'inscription aux ateliers

Des renseignements seront fournis sur les éléments suivants :

Budget des ateliers

- Inscriptions aux ateliers (en fonction de l'atelier)
- Coût du matériel
- Honoraires des formateurs
- Description du site

Honoraires des responsables du développement des entraîneurs pour la partie spécifique à l'escrime et pour la partie multisport.

Personne-ressource	50 $ / heure (jusqu'à 6 h par jour)
Evaluateur	50 $ / heure (jusqu'à 6 h par jour)

Les honoraires de l'évaluateur doivent comprendre aussi les frais de déplacement, de logement et de collation, et pour l'observation en compétition, s'il y a lieu (module Compétition – Développement).

Coût de la documentation pour chaque entraîneur

Documents de référence, cahier de travail et guide de l'instructeur (ce dernier document seulement pour les personnes-ressources) incluant l'envoi à l'association provinciale de la part de la FCE, auront un coût de 40 $.

Évaluation des ateliers

Portfolio Communautaire – Initiation (Théorie spécifique, multisport et vidéo)	50 $
Portfolio Instructeur – Débutant (Théorie spécifique, multisport et vidéo)	100 $

Portfolio Compétition – Introduction (Théorie spécifique, multisport et vidéo)	150 $
Portfolio Compétition-Développement (Théories spécifique, multisport et analyses vidéo – leçons individuelle, collective et observation d'entraînement et compétition)	300 $
Frais de documents de formation : 40 $ pour chaque module de formation)	**40 $**

Maintien de la certification et perfectionnement professionnel

L'Association canadienne des entraîneurs et ses partenaires sont d'avis qu'il est important que les entraîneurs titulaires d'une certification du PNCE participent à des programmes de perfectionnement professionnel qui font la promotion de valeurs telles que l'apprentissage continu et le partage de connaissances dans le domaine de l'entraînement.

Pour maintenir le statut « Certifié(e) », les entraîneurs du PNCE devront accumuler des points de perfectionnement professionnel (PP). Les points de PP peuvent être accumulés par l'entremise de nombreuses activités auxquelles les entraîneurs prennent déjà part. Dans la plupart des cas, les entraîneurs accumulent déjà les points de PP nécessaires – le maintien du statut « Certifié(e) » constitue simplement une façon nouvelle de documenter cette acquisition de points et de reconnaître les efforts fournis par les entraîneurs.

Le maintien de la certification est essentiel pour :

- Assurer que les entraîneurs demeurent à la fine pointe des nouvelles pratiques et connaissances en matière d'entraînement;
- Défendre l'intégrité du PNCE;
- Correspondre aux normes en vigueur dans d'autres professions;
- Faire ressortir l'importance de l'apprentissage permanent et de l'amélioration continue.

Dans le cadre du PNCE, la certification est valide pour une période de cinq ans. Le concept de « durée de la certification du PNCE » s'applique aux entraîneurs :

- Qui ont déjà obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux;
- Qui ont obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux pendant que ce dernier est encore en vigueur;
- Qui ont obtenu leur certification en vertu des normes relatives à la certification et aux gradations de base d'un contexte du PNCE.

Le maintien de la certification doit sous-tendre la pratique active de l'entraînement et le perfectionnement professionnel

	Nombre minimal de crédits de perfectionnement professionnel requis si la période établie pour le renouvellement de la certification est :				
Contexte (y compris les gradations)	**5 ans**	**4 ans**	**3 ans**	**2 ans**	**1 an**
Sport communautaire	10 points	8 points	6 points	4 points	2 points
Instruction debutant	10 points	8 points	6 points	4 points	2 points
Compétition – Introduction	20 points	16 points	12 points	8 points	4 points
Compétition – Développement	30 points	24 points	18 points	12 points	6 points

L'ONS peut exiger davantage de crédits de perfectionnement professionnel que le nombre minimal dans un ou tous les contextes dans lesquels il octroie le statut « Certifié(e) » ou « Formé(e) ».

Il possible d'obtenir des crédits de perfectionnement professionnel pour toutes les catégories d'activités mentionnées ci-après, selon les restrictions indiquées.

	Catégorie d'activité	**Points**	**Restrictions**
Propre au sport	Pratique active de l'entraînement	1 point/an pour chaque saison à titre d'entraîneur **OU** 1 point/an pour les activités en tant que personne-ressource ou évaluateur d'entraîneurs	**Jusqu'à concurrence** d'un nombre maximal de points égal à la durée, en années, de la période établie pour le renouvellement de la certification, p. ex., 3 points si cette période est de 3 ans.
	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité autodirigée par l'entraîneur	3 points pour la période pendant laquelle la certification est valable	**Maximum** de 3 points pour la période établie pour le renouvellement de la certification.
	Réévaluation dans le contexte	100 % des points requis pour le crédit de PP dans le contexte	Aucune autre activité de PP n'est requise si l'entraîneur opte pour la réévaluation.
Multisport	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	**Jusqu'à concurrence** de 50 % des crédits de PP requis pour le contexte durant la période établie pour le renouvellement de la certification.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : http://www.coach.ca/maintien-de-la-certification-s16745.

Contrôle de la qualité

Évaluation des cours

Les rétroactions sur les cours et les suggestions d'améliorations sont recueillies sur une base continue, au moyen de formulaires de rétroaction sur l'atelier et la personne-ressource.

Suivi et évaluation du programme

Les mécanismes de contrôle de la qualité suivants sont mis en place pour assurer l'actualité du PNCE et le maintien de la meilleure norme de qualité possible :

- ❑ Les formateurs de personnes-ressources, les personnes-ressources, les évaluateurs et les responsables sont sélectionnés avec soin, en fonction de leurs capacités et de leur expérience.

- ❑ La FCE maintient un réseau de communication où les responsables du développement des entraîneurs échangent sur leurs apprentissages et mettent leurs connaissances à jour.

- ❑ La FCE assure le respect des exigences de formation et de mentorat préalables à la certification pour les responsables du développement des entraîneurs et les évaluateurs.

- ❑ Les programmes de formation des entraîneurs sont obligatoirement approuvés par l'OPS et sanctionnés par la FCE afin d'assurer le contrôle de la qualité de l'information.

- ❑ Le maintien de la certification et le perfectionnement professionnel des personnes-ressources et de leurs formateurs font l'objet d'un suivi et d'une promotion active.

- ❑ Les responsables du développement des entraîneurs reçoivent une formation périodique et des mises à jour; pour se tenir à jour, ils sont invités à animer un nombre minimal de cours chaque année.

  La rétroaction issue des cours de formation est communiquée aux responsables du développement des entraîneurs et aux OPS.

Cycle de révision et de mise à jour

Le contenu du matériel, des guides et du programme de cours du PNCE font l'objet d'une révision et d'une mise à jour au moins une fois tous les cinq ans à compter de leur approbation finale.

Lignes directrices à l'intention de l'organisme hôte et procédures de prestation des ateliers

Organisme hôte/OPS/FCE

Un organisme hôte est l'agent de prestation d'un ou plusieurs modules de formation des entraîneurs (multisports ou propres au sport) du PNCE dans une province. Il peut s'agir d'un

organisme provincial ou local (club ou association spéciale). L'organisme hôte a les responsabilités suivantes :

- Fixer la date du cours et réserver un local.
- Communiquer avec les responsables du développement des entraîneurs et les rémunérer.
- Promouvoir le cours auprès des entraîneurs locaux.
- Coordonner les inscriptions.
- Collaborer avec les responsables du développement des entraîneurs pour s'assurer que les participants au cours ont été inscrits dans le Casier.

- **Matériel du cours**

Le cahier de l'entraîneur et le document de référence sont une composante obligatoire des ateliers du PNCE. Le nombre d'exemplaires doit être suffisant pour que chaque participant en reçoive une copie. Tous les documents de cours du PNCE sont protégés par le droit d'auteur. Il est interdit de les publier, de les modifier ou de les copier sans en avoir obtenu l'autorisation de la FCE.

- **Guides de la personne-ressource**

Les guides de la personne-ressource sont conçus pour être suivis. Les personnes-ressources ont la liberté de faire preuve de créativité dans leur façon d'animer l'atelier, mais le contenu et les objectifs d'apprentissage ne sont pas négociables. Tous les modules du PNCE sont conçus selon des méthodes d'enseignement spécifiques; il est essentiel de maintenir cette cohésion. Nous devons nous assurer que peu importe la personne-ressource, les entraîneurs reçoivent la même formation et la même information, selon la même structure.

Cela ne signifie pas que les autres programmes et concepts soient sans valeur, mais les résultats attendus de ce programme sont fondés sur la méthode de prestation. Cette méthode ne peut faire l'objet d'une adaptation : c'est pourquoi le PNCE est si strict quant à la prestation des programmes.

- **Nombre de participants recommandé**

La taille optimale d'un groupe est de 8 à 20 participants. Cette taille se prête bien aux discussions de qualité et aux activités en petits groupes. S'il y a plus de 20 participants, cette situation doit faire l'objet d'une entente entre l'organisme hôte et le responsable du développement des entraîneurs, ou un deuxième responsable du développement des entraîneurs doit être engagé.

- Lignes directrices relatives aux installations
  - Salle de classe bien éclairée.
  - Tables et quelques chaises pour les participants.
  - Projecteur ACL et écran ou télévision pour l'affichage de la présentation PowerPoint.
  - Tableau à feuilles mobiles ou tableau blanc.
  - Espace supplémentaire pour bouger lors des activités ou des applications pratiques.
  - Équipement et site convenant au niveau des entraîneurs participants.

Restrictions concernant l'âge minimal

La FCE impose un âge minimal pour chaque contexte selon les responsabilités qu'est susceptible d'assumer l'entraîneur dans le contexte en question

Communautaire (à partir de 16 ans; recommandé à partir de 18 ans)

Instructeur – Débutant (à partir de 16 ans; recommandé à partir de 18 ans)

Compétition – Introduction (à partir de 16 ans; recommandé à partir de 18 ans)

Compétition – Développement (à partir de 16 ans; recommandé à partir de 18 ans)

Compétition – Haute performance (à partir de 16 ans; recommandé à partir de 18 ans)

Les entraîneurs de moins de 18 ans doivent toujours être accompagnés d'un entraîneur certifié de 18 ans ou plus et ainsi agir à titre d'entraîneur adjoint.

Outils

Code d'éthique du PNCE

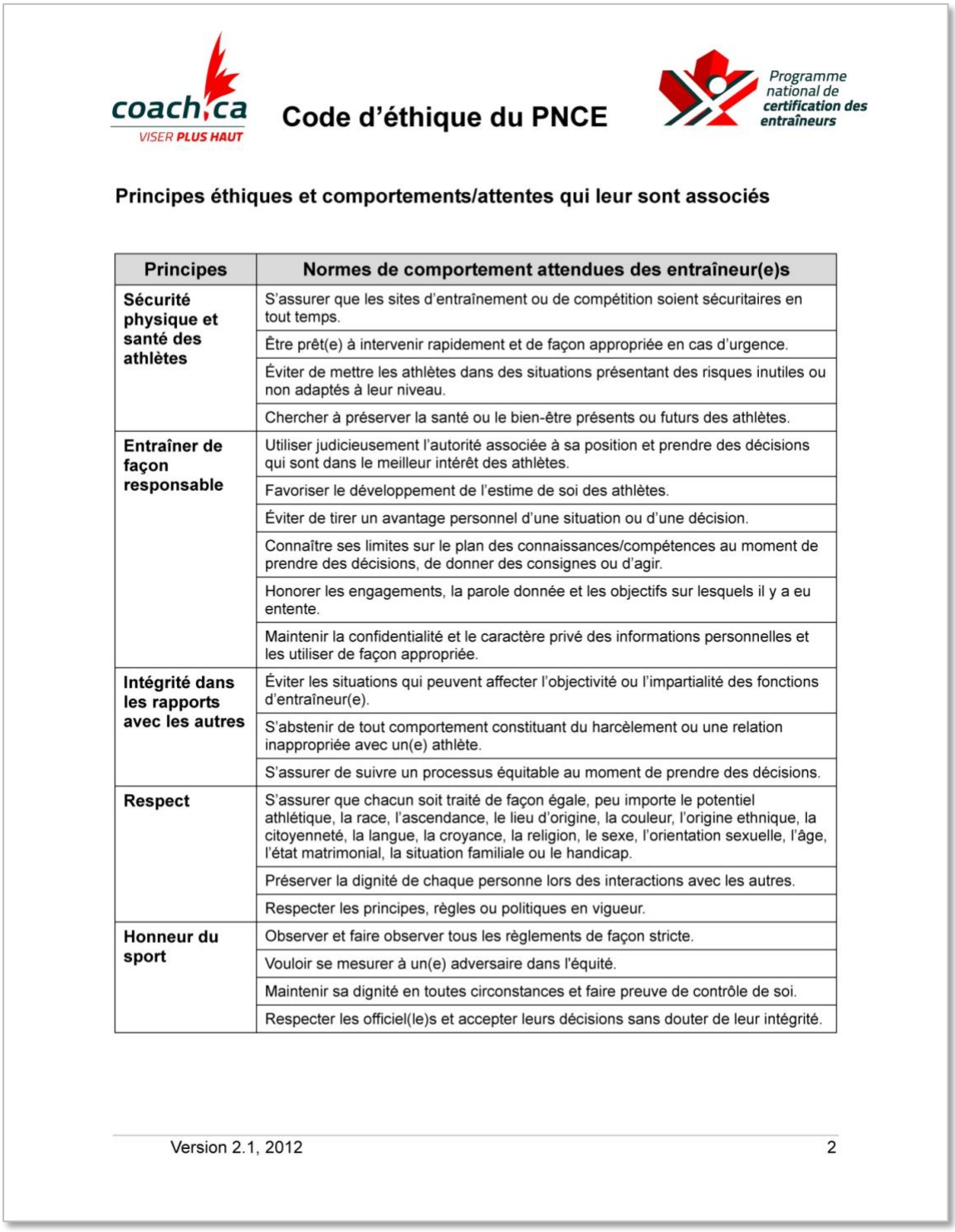

coach.ca
VISER PLUS HAUT

Code d'éthique du PNCE

Programme national de certification des entraîneurs

Principes éthiques et comportements/attentes qui leur sont associés

Principes	Normes de comportement attendues des entraîneur(e)s
Sécurité physique et santé des athlètes	S'assurer que les sites d'entraînement ou de compétition soient sécuritaires en tout temps.
	Être prêt(e) à intervenir rapidement et de façon appropriée en cas d'urgence.
	Éviter de mettre les athlètes dans des situations présentant des risques inutiles ou non adaptés à leur niveau.
	Chercher à préserver la santé ou le bien-être présents ou futurs des athlètes.
Entraîner de façon responsable	Utiliser judicieusement l'autorité associée à sa position et prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des athlètes.
	Favoriser le développement de l'estime de soi des athlètes.
	Éviter de tirer un avantage personnel d'une situation ou d'une décision.
	Connaître ses limites sur le plan des connaissances/compétences au moment de prendre des décisions, de donner des consignes ou d'agir.
	Honorer les engagements, la parole donnée et les objectifs sur lesquels il y a eu entente.
	Maintenir la confidentialité et le caractère privé des informations personnelles et les utiliser de façon appropriée.
Intégrité dans les rapports avec les autres	Éviter les situations qui peuvent affecter l'objectivité ou l'impartialité des fonctions d'entraîneur(e).
	S'abstenir de tout comportement constituant du harcèlement ou une relation inappropriée avec un(e) athlète.
	S'assurer de suivre un processus équitable au moment de prendre des décisions.
Respect	S'assurer que chacun soit traité de façon égale, peu importe le potentiel athlétique, la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la langue, la croyance, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état matrimonial, la situation familiale ou le handicap.
	Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres.
	Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur.
Honneur du sport	Observer et faire observer tous les règlements de façon stricte.
	Vouloir se mesurer à un(e) adversaire dans l'équité.
	Maintenir sa dignité en toutes circonstances et faire preuve de contrôle de soi.
	Respecter les officiel(le)s et accepter leurs décisions sans douter de leur intégrité.

Version 2.1, 2012 2

Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE

On s'attend à ce que chaque responsable du développement des entraîneurs (personne-ressource, évaluateur, responsable du développement des entraîneurs) lise, comprenne et signe le présent Code de conduite.

Préambule

En tant que responsable du développement des entraîneurs au sein du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) pour le compte de la **Fédération canadienne d'escrime**, je _____ accepte formellement d'avoir un comportement conforme au présent Code de conduite. Si je ne respecte pas les conditions du présent Code de conduite, je pourrais m'exposer à des sanctions, y compris à la révocation de mon statut de certification de responsable du développement des entraîneurs de la Fédération canadienne des entraîneurs.

Code de conduite

Je dois :

Statut en règle

1. Maintenir une licence en règle de la FCE;
2. Maintenir une vérification relative aux personnes vulnérables valides ou l'équivalent dans ma province de résidence;
3. Animer au moins une activité en tant que prestataire, coprestataire ou évaluateur tous les deux ans[1];
4. Tous les trois ans, coanimer un atelier ou coévaluer un ou des entraîneurs avec un responsable du développement des entraîneurs ou un évaluateur[2];

Formation

1. Réussir la formation de base du responsable du développement des entraîneurs du PNCE;
2. Réussir les composantes du cheminement de formation du responsable du développement des entraîneurs;

Soutien des objectifs et du personnel clé

3. Appuyer les objectifs et buts communs de la **Fédération canadienne d'escrime** en ce qui a trait aux services aux membres;
4. Éviter de discréditer des commanditaires, fournisseurs, employés ou partenaires reconnus;
5. Soutenir le personnel clé et les réseaux du PNCE et de ses organismes partenaires (ACE, Sport Canada, gouvernements provinciaux, organismes nationaux de sport, organismes provinciaux de sport);

Code d'éthique du PNCE

[1] Selon les feuilles de travail du PNCE transmises au bureau national. Un prolongement peut être accordé à la discrétion du bureau national dans des circonstances particulières. L'inactivité entraînera le retour au statut « Formé(e) ».

[2] Le rôle du responsable du développement des entraîneurs sera non pas de diriger, mais de s'assurer du respect des normes nationales.

6. Faire preuve d'un comportement éthique en tout temps et m'engager à respecter le Code d'éthique du PNCE;

Perfectionnement professionnel

7. Prendre part à toutes les activités de perfectionnement professionnel exigées et constamment m'efforcer d'améliorer mes habiletés personnelles et ma performance ;

Conduite lors des ateliers

8. Faire preuve d'un comportement professionnel exemplaire pendant les ateliers ou sur les lieux d'une évaluation ;
9. Aborder les questions et problèmes techniques et non techniques avec une attitude professionnelle et respectueuse en cherchant des solutions conformes à la procédure établie;
10. Placer l'intérêt supérieur de ceux qui participent aux ateliers/activités d'évaluation au-delà de mon propre intérêt ;

Harcèlement

11. M'abstenir de toute forme de harcèlement : physique, émotionnel, psychologique ou sexuel.

Pour les besoins du présent Code de conduite, le harcèlement sexuel comprend tout élément ci-après :

- ❑ L'utilisation du pouvoir ou de l'autorité dans le but de forcer une autre personne à se livrer à une activité sexuelle ou à tolérer une activité sexuelle. Cette utilisation du pouvoir peut notamment comprendre des menaces explicites ou implicites de représailles en cas de refus ou la promesse de récompenses en cas d'acceptation ;
- ❑ L'utilisation volontaire ou répétée de commentaires, d'anecdotes, de gestes ou de touchers non sollicités à caractère sexuel qui :
  - Sont répréhensibles et importuns;
  - Créent un environnement injurieux, hostile ou intimidant et qui peuvent raisonnablement être considérés comme dommageables pour la personne visée ou ses coéquipiers.

Responsabilité

En cas de mésentente ou de mauvaise compréhension au sujet de questions données, c'est la responsabilité du responsable du développement des entraîneurs de s'efforcer de tenir compte des buts, objectifs et directives de la **Fédération canadienne d'escrime.**

Veuillez noter que la direction ou le directeur technique de la Fédération canadienne d'escrime prendra les mesures disciplinaires adéquates si une violation substantielle du présent Code de conduite survient.

Je déclare par la présente avoir lu ce qui précède et je comprends et accepte les conditions qui y ont été énoncées.

Nom (en caractères d'imprimerie)	Signature	Date

Nº PNCE	
Numéro du PNCE	Numéro de licence FCE

Modèle de lettre de mise en candidature par le responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

Nº de PNCE _____

Madame/Monsieur_____, (OPS, RPTFE)

Je souhaite vous faire part de mon intérêt à devenir responsable du développement des entraîneurs, dans le rôle indiqué ci-dessous :

- ❑ Personne-ressource
- ❑ Évaluateur d'entraîneurs
- ❑ Responsable du développement des entraîneurs

pour les contextes et/ou les ateliers suivants :

- ❑

Je joins à la présente lettre un formulaire d'inscription décrivant mon expérience et mon engagement en matière de sport, notamment en ce qui a trait (au/aux/à la/à l') _____ _____(nom du sport).

Je suis prêt(e) à entreprendre le processus de formation et d'évaluation dans l'espoir d'obtenir ma certification à titre de responsable du développement des entraîneurs.

Je vous serais reconnaissant(e) de transmettre ma candidature en tant que responsable du développement des entraîneurs. Veuillez communiquer avec moi si vous avez besoin de renseignements additionnels ou si vous avez des questions concernant ma demande d'inscription.

_____ _____

Signature Date

_____ _____

Adresse électronique Numéro de téléphone principal

P.j. : Curriculum vitæ
Lettre(s) d'appui

Modèle de formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

Nº de PNCE _____

Sport _____

Langues _____

Liste de vérification pour l'inscription :

- ❑ ___ Lettre d'accompagnement
- ❑ ___ Formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs rempli
- ❑ ___ Lettre/feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs remplie
- ❑ ___ Évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques – 90 p. 100 ou plus
- ❑ ___ Curriculum vitæ faisant état de votre expérience en entraînement et de vos réalisations
- ❑ ___ Nom et nº de téléphone de deux personnes de référence

Déclaration

J'atteste par la présente que les informations que j'ai fournies dans cette demande sont véridiques et complètes.

_____ _____

Signature Date

_____ _____

Adresse électronique Numéro de téléphone principal

Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Nom _____

Nº de PNCE _____

Madame la candidate/Monsieur le candidat responsable du développement des entraîneurs,

Il nous fait plaisir de savoir que vous aimeriez devenir un ou une responsable du développement des entraîneurs. Nous vous demandons de remplir la feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs incluse dans la présente lettre pour deux motifs :

1. en apprendre davantage à votre sujet;
2. vous donner la possibilité d'en apprendre plus à propos du PNCE.

Veuillez répondre aux questions ci-après et joindre les autres documents de votre trousse d'inscription.

1. Selon vous, quel est le rôle d'un responsable du développement des entraîneurs?

2. Décrivez les compétences, les habiletés et les caractéristiques d'un responsable du développement des entraîneurs efficace.

3. Quelle est votre expérience en matière d'enseignement aux adultes?

4. Quels seraient vos points forts en tant que responsable du développement des entraîneurs?

5. Quelles compétences et habiletés croyez-vous devoir développer pour devenir responsable du développement des entraîneurs efficace?

6. Dans vos propres mots, décrivez la structure du PNCE.

7. Quelles sont les cinq compétences de base préconisées au sein du PNCE?

8. Dans vos propres mots, quel rôle le/la responsable du développement des entraîneurs joue-t-il dans le développement de ces compétences?

9. Définissez les termes suivants :
   - ❍ Résultat attendu :
   - ❍ Critère :
   - ❍ Preuve :
10. Dans vos propres mots, expliquez le but de la formation des responsables du développement des entraîneurs.

Modèle de formulaire de rétroaction

Il est important que les participants et les participantes nous fassent part de leurs rétroactions afin que la Fédération canadienne d'escrime puisse améliorer ses programmes du PNCE et la qualité de son effectif d'entraîneurs. Le cours que vous venez de terminer a été conçu pour vous permettre d'acquérir les habiletés et les connaissances dont vous avez besoin pour être un entraîneur plus efficace. Vos rétroactions à propos du contenu qui vous a été présenté et de la compétence de la personne qui a animé l'atelier nous seront utiles car elles nous aideront à faire en sorte que la formation des entraîneurs continue de répondre aux critères de qualité les plus élevés qui soient. Veuillez prendre quelques instants pour remplir cette brève évaluation. Tous vos commentaires demeureront confidentiels.

Responsable du développement des entraîneurs : _____

Date : _____

Atelier : _____ Lieu : _____

1 N'a pas répondu aux attentes
2 En deçà des attentes
3 A répondu aux attentes
4 Au-delà des attentes
5 A surpassé les attentes

Technique

_____ Le processus d'inscription était simple et facile à compléter.

_____ La technologie utilisée était facile à comprendre et efficace.

_____ Le prix de l'atelier était juste et à la hauteur de la qualité des services fournis.

Autres commentaires

Contenu et matériel du cours

_____ Le matériel du cours était facile à utiliser.

_____ Le contenu du cours était conforme à la description et aux objectifs du cours.

_____ Le contenu du cours m'a fourni les informations nécessaires pour que je devienne un meilleur entraîneur.

Autres commentaires

Responsable du développement des entraîneurs

_____ La personne-ressource était disponible pour répondre aux questions.

_____ Mon *Cahier de travail* a été noté dans des délais raisonnables.

_____ La personne-ressource connaissait bien le matériel du cours.

_____ La personne-ressource m'a incité à réfléchir aux initiatives que je pourrais prendre pour devenir un meilleur entraîneur.

Autres commentaires

Impressions générales

_____ J'ai apprécié ce cours.

_____ Ce cours m'a fourni des outils et des ressources utiles que je pourrai mettre à profit dans mes activités d'entraînement.

_____ Je recommanderais ce cours à d'autres entraîneurs.

Veuillez énumérer trois aspects positifs en lien avec n'importe laquelle des parties du cours.

Avez-vous des recommandations en ce qui a trait aux éléments qui pourraient être modifiés, ajoutés ou supprimés dans ce cours?

Autres commentaires

Comment puis-je devenir un(e) meilleur(e) entraîneur(e) ?

Apprenez à écouter, particulièrement ce que vous disent vos athlètes – c'est l'essence même!

Aidez vos athlètes à perfectionner toutes leurs habiletés : physiques, mentales/émotionnelles et sociales.

Adoptez une attitude ferme contre le dopage et la tricherie dans le sport.

Faites progresser vos connaissances, suivez une formation en entraînement, obtenez votre certification, actualisez vos compétences.

Une présentation de
l'Association canadienne des entraîneurs www.coach.ca

coach.ca
VISER PLUS HAUT

coach.ca
VISER PLUS HAUT
Programme national de certification des entraîneurs
Visitez coach.ca – la communauté d'entraînement la plus dynamique au Canada.
Vérifiez votre certification, complétez les évaluations en ligne, accédez aux conseils sur la nutrition sportive, lisez des histoires d'entraîneurs et plus encore!